



Ficao Grant Thornton Togo
31, avenue François Mitterrand
B.P. 7378 – Lomé Togo
Tél : + 228 22 21 68 22
Fax : + 228 22 21 83 86
E-mail : contact@tg.gt.com



8^{ème} étage immeuble CRBC
Place de la Réconciliation
Route de la nouvelle présidence
06 BP 6019 Lomé - Togo
Tél : + 228 22 53 92 00
E-mail : contact@kpmg.tg

ORAGROUP S.A.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels consolidés établis selon les Normes Internationales d'Informations Financières (IFRS)

Exercice clos le 31 décembre 2024
ORAGROUP S.A.
BP 2810 Lomé - Togo
Ce rapport contient 06 pages
Les annexes comprennent 104 pages

ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains, B.P. 2810 Lomé - Togo
Capital social : F CFA 69 986 131 000

Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels consolidés établis selon les normes IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 sur :

- l'audit des états financiers annuels consolidés d'Oragroup S.A. établis selon les normes IFRS tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

1. Rapport sur l'audit des états financiers annuels consolidés établis selon les normes IFRS

1.1. Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels consolidés ci-joints de ORAGROUP S.A., qui comprennent l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2024, l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidés et le tableau de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers annuels consolidés ci-joints, sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entités comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2024 conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board).

1.2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du Groupe conformément au Code d'éthique et de déontologie des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3. Observations

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur la note 6.12.1 de l'annexe des états financiers, qui présente, l'impact de la mise à jour des hypothèses sur l'estimation des pertes de crédit attendues du groupe.

1.4. Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

❖ Identification et évaluation du risque de crédit

➤ Risques identifiés

Le Groupe Orabank est exposé au risque de crédit et de contrepartie.

Ces risques se définissent comme étant la probabilité qu'un débiteur soit dans l'incapacité de faire face au remboursement des financements octroyés. Le défaut d'une contrepartie peut avoir une incidence significative sur les résultats du Groupe.

Le Groupe Orabank constitue des dépréciations sur ses expositions pour couvrir ces risques.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations/provisions, constituent un domaine d'estimation comptable significatif, puisqu'il fait un recours important au jugement de la Direction dans les hypothèses retenues et le classement des expositions.

Au 31 décembre 2024, les créances sur la clientèle s'élèvent à un montant brut de FCFA 1 660 milliards et font l'objet de dépréciations à l'actif à hauteur de FCFA 317 milliards dont FCFA 112 milliards de dotation pour dépréciation brute constituée au cours de l'exercice tels que détaillés dans la note 6.11.2 des notes annexes aux états financiers.

Compte tenu de l'importance significative des crédits à la clientèle ainsi que du recours important au jugement pour la détermination des provisions pour dépréciation, ce sujet a été considéré comme un point clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés**

Pour apprécier le caractère raisonnable des dépréciations/provisions constituées, nous avons :

- ✓ pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions et du dispositif de contrôle interne l'encadrant ;
- ✓ examiné la gouvernance des processus de provisionnement/dépréciation ;
- ✓ vérifié la cohérence des données issues des systèmes de gestion des risques avec les données comptables ;
- ✓ effectué un calcul indépendant des pertes attendues sur une sélection de portefeuille au 31 décembre 2024 ;
- ✓ apprécié la cohérence de l'évolution des provisions, des créances et de la charge du risque ;
- ✓ vérifié la cohérence des paramètres appliqués dans le moteur de calcul conformément aux principes méthodologiques validés ;
- ✓ et nous nous sommes assurés que les règles de déclassement et de dépréciation des créances en douteux n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent et sont correctement appliquées au cours de l'exercice.

1.5. Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux états financiers annuels consolidés établis selon les Normes IFRS

Les états financiers annuels consolidés ont été établis et arrêtés par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels consolidés conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board), ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels consolidés, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière d'ORAGROUP.

1.6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels consolidés établis selon les Normes IFRS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers consolidés sont décrites de façon plus détaillée à l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

2. Rapport relatif aux vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion du Groupe et les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport de commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels).

Notre opinion sur les états financiers annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de réaliser les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels consolidés des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels consolidés, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

ORAGROUP S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés établis en IFRS

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Lomé, le 20 novembre 2025

Les Commissaires aux comptes

Ficao Grant Thornton Togo



Germain GBEDJEHA
Associé

The stamp is circular with the text "Ficao Grant Thornton Togo" around the top edge. Inside the circle, there is a logo and the text "Ficao Grant Thornton logo". At the bottom of the circle, it says "B.P. 7378 TEL: 22 21 68 22".

KPMG Togo



Franck Fanou
Associé

KPMG Togo
8ème étage immeuble CRBC
Place de la Réconciliation
Route de la nouvelle présidence
Tél: (228) 22 53 92 00
06 BP 6019 Lomé 06, Togo

Annexes :

- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels consolidés
- Etats financiers consolidés IFRS au 31 décembre 2024

Annexe 1 :

**Responsabilités des commissaires aux
comptes relatives à l'audit des états
financiers annuels consolidés**

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique ce qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent

avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

- nous fournissons également à la direction générale une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués à la direction générale, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la Société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Gérant ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et les transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans

ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Gérant, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au Ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

Annexe 2 :

**Etats financiers consolidés IFRS
au 31 décembre 2024**



Oragroup

Holding du Groupe Orabank

Etats financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standard Board)

SOMMAIRE

1.	BILAN CONSOLIDÉ.....	5
2.	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ.....	6
3.	ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL.....	7
4.	ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	8
5.	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	9
6.	NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	10
6.1	Présentation Générale	10
6.2	Base de préparation	10
6.3	Date d'arrêté des comptes.....	10
6.4	Base d'évaluation	10
6.5	Monnaie fonctionnelle et de présentation	11
6.6	Principales méthodes comptables	11
6.6.1	Périmètre de consolidation	11
6.6.2	Méthodes de consolidation	11
6.6.3	Règles de consolidation	11
6.6.4	Regroupements d'entreprise.....	12
6.6.5	Actifs et passifs financiers.....	13
6.6.6	Profits et pertes de change.....	23
6.6.7	Produits et charges d'intérêts.....	23
6.6.8	Produits des commissions.....	23
6.6.9	Coût du risque (Cf. Note 6.10.9)	23
6.6.10	Perte de valeur des actifs non financiers	24
6.6.11	Immobilisations corporelles	25
6.6.12	Immobilisations incorporelles	25
6.6.13	Droits d'utilisation des biens pris en location (contrat de location)	25
6.6.14	Impôt sur le résultat exigible et différé.....	27
6.6.15	Engagements au titre d'un régime de retraite	28
6.6.16	Provisions (Cf. Note 6.10.9)	28
6.6.17	Instruments de capitaux propres et actions propres émis.....	29
6.6.18	Principes du tableau de flux de trésorerie	29
6.7	Evènements postérieurs à la clôture des comptes	30
6.8	Recours aux jugements et à des estimations.....	30

6.8.1	Jugements	30
6.8.2	Hypothèses et incertitudes liées aux estimations	30
6.9	Effets des normes internationales d'information financière nouvelles ou révisées	31
6.9.1	Nouveaux textes publiés par l'IASB et entrés en vigueur à partir du 1 ^{er} janvier 2024.	31
6.9.2	Textes à venir	32
6.10	Notes relatives au compte de résultat	32
6.10.1	Marge nette d'intérêts	32
6.10.2	Produits et Charges de commissions	33
6.10.3	Revenus des titres à revenu variable	33
6.10.4	Gains ou pertes nets sur cession d'actifs financiers évalués au coût amorti	33
6.10.5	Produits et Charges des autres activités	33
6.10.6	Frais de personnel	34
6.10.7	Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ..	34
6.10.8	Autres charges générales d'exploitation	34
6.10.9	Coût du risque	35
6.10.10	Gains ou pertes nets sur autres actifs	35
6.10.11	Impôts sur les bénéfices	35
6.11	Notes relatives au Bilan	36
6.11.1	Caisse et banques centrales	36
6.11.2	Actifs financiers aux coûts amortis	36
6.11.3	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	40
6.11.4	Impôts courants et différés	40
6.11.5	Actifs et passifs divers	41
6.11.6	Immeubles de placement	42
6.11.7	Immobilisations d'exploitation	43
6.11.8	Goodwill	46
6.11.9	Passifs financiers au coût amorti	48
6.11.9.1.	Dettes envers les établissements de crédit	49
6.11.9.2.	Dettes envers la clientèle	49
6.11.10	Provisions	51
6.11.11	Dettes subordonnées	51
6.11.12	Capitaux propres part groupe	52
6.11.13	Résultat par action et dividendes	53

6.11.14	Réserves consolidées et report à nouveau	54
6.11.15	Situation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	54
6.11.16	Participations ne donnant pas le contrôle que le groupe considère comme matériels	55
6.11.17	Hors bilan.....	56
6.12	Gestion des risques	56
6.12.1	Risque de crédit.....	56
6.12.2	Risque de change.....	84
6.12.3	Risque de taux d'intérêt	85
6.12.4	Risque de liquidité	87
6.12.5	Maturité des engagements du hors bilan	90
6.13	Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie de la juste valeur	91
6.14	Classification des instruments financiers.....	93
6.15	Autres informations	94
6.15.1	Informations sectorielles.....	94
6.15.2	Gestion du capital et adéquation fonds propres.....	98
6.15.3	Evènements postérieurs à la clôture.....	102
6.15.4	Informations complémentaires	102

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. BILAN CONSOLIDÉ

(En millions de FCFA)	Note	31.12.2024	31.12.2023
ACTIF			
Caisse et banques centrales	6.11.1	254 698	240 063
Actifs financiers au Coût amorti	6.11.2	3 225 745	3 545 192
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		235 837	196 553
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		1 659 654	2 038 505
<i>Titres de dette non affectés en garantie</i>		687 993	763 570
<i>Titres de dette affectés en garantie</i>		642 260	546 563
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	6.11.3	7 771	6 987
<i>Instruments de capitaux propres</i>		7 771	6 987
Actifs d'impôts courants	6.11.4	7 746	10 405
Actifs d'impôts différés	6.11.4	50 934	32 633
Actifs divers	6.11.5	216 998	211 977
Immeubles de placement	6.11.6	92 147	79 523
Immobilisations corporelles	6.11.7	81 260	84 911
Immobilisations incorporelles	6.11.7	8 383	9 074
Goodwill	6.11.8	15 713	15 713
TOTAL		3 961 395	4 236 478
(En millions de FCFA)	Note	31.12.2024	31.12.2023
DETTE			
Passifs financiers au coût amorti	6.11.9	3 673 970	3 937 851
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		545 525	656 231
<i>Dettes envers la clientèle</i>		2 933 724	3 089 493
<i>Dettes représentées par un titre</i>		58 564	71 810
<i>Autres dettes à termes</i>		136 157	120 317
Passifs d'impôts courants	6.11.4	7 003	8 321
Passifs d'impôts différés	6.11.4	18 688	4 664
Passifs divers	6.11.5	107 514	91 364
Provisions	6.11.10	29 084	23 517
Dettes subordonnées	6.11.11	28 415	26 939
TOTAL DES DETTES		3 864 674	4 092 656
CAPITAUX PROPRES			
Capital social et primes liées	6.11.12	87 404	87 404
Réserves consolidées et report à nouveau	6.11.14	-32 598	6 982
SOUS-TOTAL CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		54 806	94 386
Participations ne donnant pas le contrôle		41 914	49 436
TOTAL CAPITAUX PROPRES		96 720	143 822
TOTAL		3 961 395	4 236 478

2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(Tous les montants sont en millions de FCFA sauf précision)

Exercice clos le 31 décembre 2024	Note	2 024	2 023
Intérêts et produits assimilés ¹	6.10.1	226 597	254 351
Intérêts et charges assimilées	6.10.1	-128 425	-135 927
Commissions (produits)	6.10.2	107 879	108 952
Commissions (charges)	6.10.2	-15 693	-15 327
Revenus des titres à revenue variable	6.10.3	179	198
Gains ou pertes nets sur instruments financiers	6.10.4	-13	-343
Produits des autres activités	6.10.5	5 217	5 278
Charges des autres activités	6.10.5	-304	-421
Produit net Bancaire		195 436	216 761
Frais de personnel	6.10.6	-71 214	-69 140
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	6.10.7	-18 011	-15 517
Autres charges générales d'exploitation	6.10.8	-81 920	-68 127
Charges d'exploitation		-171 144	-152 784
Résultat Brut d'Exploitation		24 292	63 976
Coût du risque	6.10.9	-69 056	-96 231
Résultat d'exploitation		-44 764	-32 255
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6.10.10	156	1 020
Résultat avant impôt		-44 608	-31 235
Impôts sur les bénéfices	6.10.11	245	13 049
Résultat net		-44 363	-18 186
Résultat net attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle		-6 499	1 274
Actionnaires de la holding		-37 865	-19 460
Résultat par action	6.11.13		
Résultat de base par action		-545	-280
Résultat net dilué par action		-497	-255

¹ Prise en compte des intérêts au taux du marché sur les prêts au personnel des années antérieures avec retraitement sur l'exercice 2023. L'impact du retraitement est une hausse des revenus d'intérêts en contrepartie des avantages du personnel pour 1 481 millions FCFA.

3. ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

(Tous les montants sont en millions de FCFA sauf précision)

Exercice clos le 31 décembre	Note	2 024	2 023
Résultat net		-44 363	-18 186
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		760	-180
Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	6.11.15	760	-180
Variations de valeur des actifs financiers classés à la JVAERG		0	0
Impôts différés relatifs aux éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		0	0
Éléments ne pouvant être rapportés au résultat		-603	210
Pertes et gains nets sur la réévaluation des immobilisations		-885	0
Pertes et gains nets sur les titres de participations classés à la JVAERG	6.11.15	388	291
Impôts différés relatifs aux éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	6.11.15	-107	-81
Autres éléments du résultat global net d'impôt		-44 206	-18 156
Part des actionnaires de la holding		-38 106	-19 275
Participations ne donnant pas le contrôle		-6 100	1 119

4. ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(Tous les montants sont en millions de FCFA sauf précision)

En millions de FCFA	Capitaux propres part du groupe						Participati on ne donnant pas de contrôle	Total capitaux propres consolidés
	Capital social et primes	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Réserves de réévaluation	Ecart de conversion	Total		
Capitaux propres au 1er janvier 2023	87 031	17 034	1 579	8 548	862	115 056	50 940	165 995
Résultat net de la période		-19 460				-19 460	1 274	-18 186
Autres éléments du résultat global			173		11	184	-155	30
Résultat Global	0	-19 460	173	0	11	-19 275	1 119	-18 156
Augmentation de capital par exercice de BSA (cf. Notes 6.11.13)	480					480	0	480
Elimination des titres autodétenus	-107					-107		-107
Distribution de dividendes (cf. Notes 6.11.13)		-1 606				-1 606	-2 783	-4 389
Effet des variations de périmètre		-162				-162	160	-2
Capitaux propres au 31 décembre 2023	87 404	-4 193	1 753	8 548	874	94 386	49 436	143 822
Capitaux propres au 1er janvier 2024	87 404	-4 193	1 753	8 548	874	94 386	49 436	143 822
Résultat net de la période		-37 865				-37 865	-6 499	-44 363
Autres éléments du résultat global (cf. Notes 6.11.15)			216		428	644	398	1 042
Résultat Global	0	-37 865	216	0	428	-37 221	-6 100	-43 321
Ecart de réévaluation *				-885		-885		-885
Distribution de dividendes (cf. Notes 6.11.13)		-1 474				-1 474	-1 422	-2 895
Capitaux propres au 31 décembre 2024	87 404	-43 532	1 969	7 663	1 301	54 806	41 914	96 720

* Reprise de l'écart à la suite de la cession d'une immobilisation réévaluée

5. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023
Résultat net de l'ensemble consolidé	-44 363	-18 186
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (cf. Notes 6.10.7)	18 011	15 517
Dotations nettes aux provisions hors récupération sur créances amorties (cf. Notes 6.10.9)	78 820	98 396
Variation des impôts différés (cf. Notes 6.10.11)	-4 383	-18 384
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements	92 447	95 529
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-139 450	-268 066
Flux liés aux opérations prêts avec la clientèle (cf. Notes 6.11.2.3)	325 796	148 527
Flux liés aux dépôts de la clientèle	-155 769	-87 467
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs non financiers	-32 370	-50 003
Flux liés aux autres opérations affectant des passifs non financiers	12 187	12 549
Variation des impôts courants	1 342	-4 039
Dividendes payés	-2 895	-4 389
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	8 840	-252 888
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	56 924	-175 545
Acquisitions liées aux titres (cf. Notes 6.11.2.2)	-246 328	-269 848
Remboursements liés aux titres (cf. Notes 6.11.2.2)	226 223	388 142
Acquisitions liées aux autres actifs évalués à la JVAERG (cf. Notes 6.11.3)	-565	630
Acquisitions liées aux immeubles de placement (cf. Notes 6.11.6)	-14 667	-20 303
Acquisitions liées aux immobilisations corporelles (cf. Notes 6.11.7)	-8 649	-17 234
Cessions liées aux immobilisations corporelles et financières	1 067	1 349
Acquisitions liées aux immobilisations incorporelles (cf. Notes 6.11.7)	-2 680	-3 392
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-45 597	79 345
Augmentation de capital (cf. Notes 6.11.13)	0	480
Souscription de nouveaux emprunts (cf. Notes 6.11.12)	25 280	14 460
Remboursements liés aux emprunts (cf. Notes 6.11.12)	-21 433	-14 277
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	3 847	664
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	364	-1 620
Flux net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	15 539	-97 156
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	374 415	471 572
Caisse, Banques centrales, CCP (cf. Notes 6.11.1 et 6.11.9)	240 063	393 310
Comptes (actif & passif) à vue auprès des établissements de crédit (cf. Notes 6.11.2 et 6.11.10)	134 352	78 262
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	389 954	374 415
Caisse, Banques centrales, CCP (cf. Notes 6.11.1 et 6.11.9)	254 698	240 063
Comptes (actif & passif) à vue auprès des établissements de crédit (cf. Notes 6.11.2 et 6.11.10)	135 256	134 352
Variation de la trésorerie nette	15 539	-97 157

6. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

6.1 Présentation Générale

La société ORAGROUP S.A. («la Société »), est une société anonyme à Conseil d'administration de droit togolais ayant son siège au 392 rue des Plantains - BP 2810 Lomé, Togo. Les états financiers consolidés de la Société comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble étant désigné comme « le Groupe »).

Le Groupe est un groupe bancaire privé présent dans 12 pays et 4 zones monétaires en Afrique de l'Ouest et du Centre et fortement impliqué dans l'économie locale des pays dans lesquels il est implanté via son métier de banque commerciale. Les principaux domaines d'activité du Groupe sont :

- Institutions financières ;
- Commerce de gros et de détail ;
- Industrie et Construction ;
- Secteur publique ;
- Services et autres.

6.2 Base de préparation

Les états financiers consolidés du Groupe Orabank pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel que publié par l'IASB (*International Accounting Standard Board*).

Les notes annexes comportent l'intégralité des informations requises pour les états financiers annuels complets.

6.3 Date d'arrêté des comptes

Les états financiers consolidés du Groupe Orabank établis selon les normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 seront arrêtés par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 29 avril 2025.

6.4 Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des éléments suivants, évalués sur une base différente lors de chaque date de clôture :

Eléments	Base d'évaluation
Instruments financiers non dérivés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Juste valeur

6.5 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en FCFA qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Les montants sont arrondis en millions de francs le plus proche, sauf indication contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

6.6 Principales méthodes comptables

Le Groupe a appliqué de façon constante, sur toutes les périodes présentées dans ces états financiers consolidés, les méthodes comptables suivantes.

6.6.1 Périmètre de consolidation

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

L'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation du groupe Orabank sont des entreprises contrôlées au sens de la norme IFRS 10 (Note 8.1).

Il n'y a pas eu une variation du périmètre de consolidation au 31 décembre 2024 par rapport au périmètre du 31 décembre 2023.

6.6.2 Méthodes de consolidation

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote et s'il n'existe pas d'autres accords venant altérer le pouvoir de ces droits de vote.

Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la société et aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle.

Le résultat global total des filiales est attribué aux propriétaires de la Société et aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que les méthodes comptables qu'elles utilisent concordent avec celles du Groupe.

6.6.3 Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

6.6.3.1 Élimination des opérations réciproques

Tous les actifs et les passifs, les capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie intragroupe qui ont trait à des transactions entre entités du groupe sont éliminés complètement lors de la consolidation.

6.6.3.2 Conversion des comptes en devises étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en franc CFA qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Les montants sont arrondis au million de franc CFA le plus proche, sauf indication contraire. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente du franc CFA est effectué par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis en franc CFA au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis en franc CFA au cours moyen de la période, sauf en cas de fluctuations significatives des cours de changes.

6.6.4 Regroupements d'entreprise

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur (sauf exceptions), déterminée à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises doit être évaluée à la juste valeur, qui doit être calculée comme étant la somme des justes valeurs transférées par l'acquéreur, des passifs repris par l'acquéreur à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur.

La contrepartie transférée comprend les compléments de prix éventuels évalués et comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Le goodwill correspond à la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle minoré du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisée immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées soit à hauteur de leur quote-part dans l'actif net identifiable évalué à la juste valeur de l'entité acquise (goodwill partiel) soit à leur juste valeur (goodwill total). Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette dernière option.

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Les goodwill sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat ou dans les autres éléments du résultat global, selon le cas.

6.6.5 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière du Groupe selon les dispositions de la norme IFRS 9 lorsque celui-ci devient partie aux dispositions contractuelles des instruments.

Par conséquent, les actifs financiers sont classés au coût amorti, en juste valeur par autres éléments du résultat global ou en juste valeur par résultat selon les caractéristiques contractuelles des instruments et selon le modèle de gestion au moment de la comptabilisation initiale. Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou en valeur de marché par résultat

6.6.5.1 Actifs financiers

Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur telle que définie par la norme IFRS 13 et sont classés dans la situation financière de la société en trois catégories (coût amorti, juste valeur par autres éléments du résultat global ou juste valeur par résultat) telles que définies par la norme IFRS 9. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

Les achats/ventes des actifs financiers sont comptabilisés à la date de réalisation effective.

Les catégories comptables définissent le mode d'évaluation ultérieur des actifs financiers.

Ce classement est fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle de gestion ou business model).

- Les caractéristiques contractuelles (test Solely Payments of Principal & Interests ou « SPPI »)

Les flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû concordent avec un contrat de prêt de base, dans lequel l'intérêt consiste principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et pour le risque de crédit.

Néanmoins, l'intérêt peut aussi comprendre une contrepartie pour d'autres risques (par exemple, le risque de liquidité) et frais (par exemple, des frais d'administration) associés à la détention de l'actif financier pour une certaine durée. En outre, l'intérêt peut comprendre une marge qui concorde avec un contrat de prêt de base.

En revanche, lorsque des modalités contractuelles exposent les flux de trésorerie contractuels à des risques ou à une volatilité qui sont sans rapport avec un contrat de prêt de base (par exemple l'exposition aux variations de prix des actions ou des marchandises), les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal

et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû et le contrat est par conséquent classé en juste valeur par résultat.

- Le modèle de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie.

En fonction des critères observés, les trois modèles de gestion, selon lesquels le classement et l'évaluation d'actifs financiers seront effectués, sont :

- le modèle de pure collecte des flux contractuels des actifs financiers ;
- le modèle fondé sur la collecte des flux contractuels et de la vente des actifs financiers ; et
- tout autre modèle notamment un modèle de pure cession.

Le mode de comptabilisation des actifs financiers résultant de l'analyse des clauses contractuelles couplée à la qualification du modèle de gestion est présenté sous la forme du schéma ci-dessous :

Actifs financiers (IAS 32)	Caractéristiques des flux de trésorerie	Modèle de gestion	Classification des actifs
Instruments de dettes	SPPI (Seulement le Paiement du Principal et des Intérêts)	Collecte des flux contractuels	Coût amorti
		Collecte des flux contractuels et vente	Juste valeur par les capitaux propres avec recyclage ultérieur
		Autres	Juste valeur par résultat
Instruments de dettes non bancaires et instruments dérivés	Non SPPI	Quel que soit le modèle de gestion	Juste valeur par résultat
Instruments de capitaux propres	Non SPPI	Quel que soit le modèle de gestion	Juste valeur ou Option Juste valeur par capitaux propres non recyclables

a) Les instruments de dettes au coût amorti

Les instruments de dettes sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont satisfaits : les flux de trésorerie contractuels constituent uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal et le modèle de gestion est qualifié de pure collecte.

Cette catégorie d'actifs financiers comptabilisée au coût amorti inclut :

- Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction qui, en règle générale, est le montant décaissé à l'origine (y compris les créances rattachées). Les prêts et créances sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet d'une dépréciation individuelle, dès lors qu'il existe un événement de défaut survenu postérieurement à la mise en place du prêt, ayant un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés des actifs et ainsi, susceptible de générer une perte mesurable. Ces dépréciations sont déterminées par comparaison entre la valeur actualisée des flux futurs et la valeur comptable. L'effet de la désactualisation de la dépréciation est enregistré en produit net bancaire.

Cette catégorie comprend des prêts et créances sur les établissements de crédit (Cf. Note 6.11.2.2; Note 6.12.1.5.2.1 ; Note 6.12.1.5.3.2) et sur la clientèle (Cf. Note 6.11.2.1 ; Note 6.12.1.5.2.2 ; Note 6.12.1.5.3.1 et Note 6.12.1.5.4).

- Titres de dette (Cf. Note 6.11. 3 ; Note 6.12.1.5.2.3).

Cette catégorie comprend les titres de dettes dont les caractéristiques contractuelles sont SPPI et dont le modèle de gestion est qualifié de « collecte ».

Ils sont comptabilisés initialement à la valeur de marché majorée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes. Les coupons courus non échus sont inclus dans la valeur bilancielle en IFRS.

Cette catégorie comprend les obligations, bons du trésor et autres effets publics acquis par les différentes entités du Groupe.

Les bons du Trésor sont des titres de créance émis par les États de différents pays dans lesquels le Groupe est présent.

Ces actifs financiers font l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe ci-dessous « Les dépréciations des actifs financiers au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres ».

b) Les instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Les instruments de dettes sont classés à la juste valeur par les autres éléments du résultat global si les deux critères suivants sont satisfaits : les flux de trésorerie contractuels constituent uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal et le modèle de gestion est qualifié de « collecte et vente ».

Cette catégorie correspond essentiellement aux titres à revenu et maturité fixes que le Groupe peut être amené à céder à tout moment, notamment les titres détenus dans le cadre de la gestion Actif-Passif.

Ces actifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ultérieurement à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en autres éléments du résultat global recyclables. Ils font également l'objet d'un calcul de pertes attendues au titre du risque de crédit selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti.

Les intérêts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe ne détient aucun instrument de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2024.

c) Les instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés par principe à la juste valeur par résultat. Il a été toutefois laissé la possibilité de désigner des instruments de capitaux propres à la juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables. Ce choix effectué au cas par cas pour chaque instrument est irrévocable.

Dès lors que l'option de désigner un instrument de capitaux propres à la juste valeur par autres éléments du résultat global :

- seuls les dividendes qui ne représentent pas la récupération d'une partie du coût de l'investissement sont constatés en résultat dans la rubrique Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global
- les variations de juste valeur de l'instrument sont uniquement comptabilisées en autres éléments du résultat global non recyclables et ne sont pas ultérieurement transférées en résultat. Par conséquent, en cas de vente de l'investissement, aucun profit ou perte n'est comptabilisé en résultat, les plus ou moins-values réalisées sont reclassées dans les réserves.

Le modèle général de dépréciations d'IFRS 9 ne s'applique pas aux instruments de capitaux propres.

Le Groupe a retenu l'option de désigner tous ces instruments de capitaux à la juste valeur par autres éléments du résultat global. Cette catégorie comprend les titres de participation. (Cf. Note 6.11.3)

d) Reclassement des actifs financiers

Le reclassement des actifs financiers n'intervient que dans des cas exceptionnels induit par un changement de modèle de gestion.

Un changement de modèle de gestion des actifs financiers se traduit par des changements dans la façon dont l'activité est gérée de façon opérationnelle, systèmes, etc. (acquisition d'une activité, arrêt d'une activité etc.) ayant pour conséquence comptable un reclassement de la totalité des actifs financiers du portefeuille lorsque le nouveau modèle de gestion est effectif.

6.6.5.2 Passifs financiers

Classement et évaluation des passifs financiers

Les catégories de passifs financiers n'ont pas été modifiées par IFRS 9 et sont par conséquent classées dans deux catégories comptables :

- Les passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées en contrepartie du résultat. Le Groupe ne détient aucun passif financier à la juste valeur par résultat.
- Les passifs financiers au coût amorti sont évalués à l'initiation à la juste valeur et au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) ultérieurement – pas de modification de la méthode du coût amorti par rapport à IFRS 9.

Les passifs financiers du Groupe (Cf. Note 6.11.9), sont évalués au coût amorti et correspondent aux :

- Dettes émises représentées par un titre qui sont enregistrées initialement à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction puis sont évaluées à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les primes de remboursement (différences entre le prix de remboursement et le nominal du titre) et les primes d'émission positives ou négatives (différence entre le prix d'émission et le nominal du titre) sont étalées de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts.

Ces dettes émises représentées par un titre sont composées des emprunts obligataires émis par le Groupe sur le marché financier régional des pays de l'UEMOA (Cf. Note 6.11.9.3).

- Autres Dettes à terme qui sont enregistrées initialement à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction puis sont évaluées à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est donc équivalent au taux nominal (Cf. Note 6.11.9.4).
- Dettes subordonnées sont des dettes à terme qui doivent être d'une durée minimale de cinq ans et pour lesquelles :
 - les incitations au remboursement anticipé sont interdites,
 - une décote s'applique pendant la période des cinq années précédant leur échéance (Cf. Note 6.11.11).

6.6.5.3 . Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le Groupe Orabank décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif expirent ; ou
- Oragroup transfère les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et transfère la quasi-totalité des risques et avantages de la propriété de cet actif ; ou
- Oragroup conserve les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, mais supporte l'obligation contractuelle de payer ces flux de trésorerie à une ou plusieurs entités.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de cet actif et la somme de la contrepartie reçue doit être comptabilisée dans le compte de résultat parmi les plus ou moins-values de cession correspondant à l'actif financier transféré.

Le Groupe Oragroup décomptabilise un passif financier si et seulement s'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est juridiquement éteinte, éteinte de fait, annulée, ou arrive à expiration.

Lors de la décomptabilisation d'un passif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de ce passif et la somme de la contrepartie payée doit être comptabilisée dans le compte de résultat en ajustement du compte de charge d'intérêt correspondant au passif financier décomptabilisé

6.6.5.4 Engagements de financement et de garantie (Cf. Note 6.11.12 et Note 6.12.1.5.2.5)

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés en tant qu'instruments dérivés en valeur de marché par résultat sont présentés dans la note relative aux engagements donnés et reçus. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces dépréciations sont présentées sous la rubrique « Provisions pour risque et charges » au passif.

6.6.5.5 Dépréciations des actifs financiers au coût amorti (Cf. Note 6.12.1.4)

(i) *Modèle de dépréciation*

Le Groupe comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les créances. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date de présentation de l'information financière afin de rendre compte des variations du risque de crédit qui ont eu lieu depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier correspondant.

Les pertes de crédit attendues sont calculées à partir de modèles (Risk Confidence de Moody's) comportant un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes concernant le choix des variables retenues et leurs interdépendances. Le modèle de dépréciation des pertes sur créances attendues reflète la valeur actualisée de tous les déficits de flux de trésorerie liés à des événements de défaut soit sur les douze mois suivants, soit sur la durée de vie attendue d'un instrument financier en fonction de la détérioration du crédit observée depuis l'origine. La provision pour dépréciation sur créances matérialise un résultat non biaisé, pondéré en fonction des probabilités, qui tient compte de plusieurs scénarios fondés sur des prévisions raisonnables et justifiables.

Le Groupe adopte une approche en trois étapes pour l'évaluation de la dépréciation, fondée sur l'évolution de la qualité de crédit depuis la comptabilisation initiale :

- ✓ **Stage 1** : Expositions saines ne faisant apparaître aucune dégradation significative de la qualité du risque de crédit depuis l'octroi des concours concernés. Le Groupe retient tous les contrats ayant un arriéré de paiement inférieur ou égal à 30 jours. La correction de valeur pour pertes crédit attendues de ces instruments financiers est évaluée à un montant correspondant au montant des pertes pour les 12 mois à venir. Une probabilité de défaut correspondant à l'échéance résiduelle est retenue.
- ✓ **Stage 2** : Expositions saines ayant connu une dégradation significative de la qualité du risque de crédit depuis l'octroi des concours concernés. Le Groupe retient tous les contrats ayant un arriéré de paiement entre 30 et 90 jours. La correction de valeur pour pertes crédit attendues de ces instruments financiers est évaluée à un montant correspondant au montant des pertes sur la durée de vie.
- ✓ **Stage 3** : Dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaillance sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, le Groupe comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en Stage 3 ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en Stage 2, puis en Stage 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

Le Groupe retient tous les contrats ayant un défaut supérieur à 90 jours comme critère quantitatif.

La correction de valeur pour pertes crédit attendues de ces instruments financiers est évaluée à un montant correspondant au montant des pertes sur la durée de vie.

(ii) Évaluation des pertes de crédit attendues - hypothèses et techniques d'estimation
(Cf. Note 6.12.1.4)

La perte de crédit attendue (ECL) est définie comme la moyenne ou le montant moyen de la perte de crédit subie sur une certaine période. La perte est mesurée comme la valeur actualisée nette ou la valeur comptable des créances qui ne seront pas recouvrées ou seront devenues irrécupérables et seront donc radiées ou autrement passées en perte.

Ils sont évalués comme suit :

Les créances non dépréciées à la date de l'évaluation : à la valeur actuelle de tous les déficits de trésorerie. Le déficit correspond à la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus suivant les hypothèses retenues.

Les créances dépréciées à la date de l'évaluation : à la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futures selon les hypothèses retenues.

Traitement des découverts : Pour les découverts, la durée de l'impayé est calculée à partir du dépassement de la limite autorisée ou dès que le découvert est enregistré en l'absence de limite préalable. L'augmentation des limites de découvert autorisé ne doit pas avoir pour objectif de dissimuler la dégradation de la solvabilité de la contrepartie mais doit reposer sur l'examen étayé du besoin auquel correspond cette augmentation et la confirmation par une analyse robuste de la qualité de crédit de la contrepartie et de sa capacité de remboursement.

Engagements de financement et de garantie : les paiements attendus pour rembourser le débiteur tenant compte du facteur de conversion en opération moins les montants éventuels que le Groupe s'attend à recouvrer.

Passage en pertes des créances (Cf. Note 6.12.1.5.8) : ce sont des créances irrécouvrables après épuisement de toutes les voies et moyens amiables ou judiciaires, ou pour toute autre considération pertinente. Les créances irrécouvrables doivent être intégralement provisionnées.

(iii) Augmentation significative du risque de crédit (Cf. Note 6.12.1.4)

Pour évaluer si le risque de crédit que comporte un instrument financier a augmenté d'une façon significative depuis la comptabilisation initiale, le Groupe compare le risque de défaillance à la date de clôture au risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Pour faire cette évaluation, le Groupe tient compte des informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris l'expérience passée et les informations prospectives qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables.

Les informations ci-dessous sont plus particulièrement prises en considération pour évaluer si le risque de crédit a augmenté sensiblement depuis le moment de la comptabilisation initiale :

- une détérioration importante, avérée ou attendue, dans la notation de crédit externe de l'instrument financier (si elle est disponible) ou dans sa notation de crédit interne ;

- une détérioration importante des indicateurs externes de marché du risque de crédit pour le même instrument financier ;
- des changements défavorables avérés ou prévus touchant la conjoncture commerciale, financière ou économique et susceptibles d'entraîner une diminution importante de la capacité du débiteur d'honorer ses dettes ;
- une détérioration importante, avérée ou attendue, des résultats d'exploitation du débiteur ;
- des augmentations importantes du risque de crédit d'autres instruments financiers du même débiteur ;
- un important changement défavorable, avéré ou attendu, touchant l'environnement réglementaire économique ou technologique du débiteur, qui entraîne une diminution importante dans la capacité du débiteur d'honorer ses dettes.

Peu importe le résultat de l'évaluation ci-dessus, le Groupe suppose que le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours ou le contrat a subi une restructuration (stage 1 à stage 2), à moins que le Groupe dispose d'informations raisonnables et justifiables qui démontrent que le risque de crédit n'a pas augmenté et lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours pour le passage du stage 2 au stage 3.

Malgré ce qui précède, le Groupe suppose que le risque de crédit que comporte l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale s'il détermine que ce risque est faible à la date de clôture. Le risque que comporte un instrument financier est faible si :

- l'instrument financier comporte un risque de défaillance faible ;
- le débiteur a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme ;
- cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme, même si elle peut l'être.

Le Groupe considère que le risque de crédit que comporte un actif financier est faible lorsque l'actif est noté « catégorie investissement » par une agence de notation externe qui cadre avec une définition universellement reconnue de « risque de crédit faible » ou s'il n'y a pas de notation externe, lorsque la notation interne « productif » est attribuée à l'actif. « Productif » veut dire que la contrepartie a une situation financière solide et qu'il n'y a aucun montant en souffrance.

Dans le cas des contrats de garantie financière, la date à laquelle le Groupe devient partie à l'engagement irrévocable est considérée comme la date de la comptabilisation initiale aux fins de l'application des dispositions en matière de dépréciation. Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de contrats de garantie financière, le Groupe tient compte des variations du risque que le débiteur spécifié manque à ses engagements aux termes du contrat.

Le Groupe fait régulièrement le suivi de l'efficacité des critères utilisés pour déterminer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit et les revoit s'il y a lieu pour s'assurer que les critères permettent d'identifier les augmentations importantes du risque de crédit avant que le montant ne devienne en souffrance.

(iv) Définition de défaillance

Le Groupe considère les éléments suivants comme une défaillance aux fins de la gestion interne du risque de crédit puisque l'expérience passée indique que les actifs financiers qui remplissent l'une ou l'autre des conditions suivantes ne sont généralement pas recouvrables, si les informations établies à l'interne ou provenant de sources externes indiquent qu'il est peu probable que le débiteur rembourse intégralement ses créanciers, y compris le Groupe, (sans tenir compte des garanties détenues par le Groupe).

Nonobstant l'analyse ci-dessus, le Groupe considère qu'une défaillance est survenue lorsqu'un actif financier est en souffrance depuis plus de 90 jours, à moins que l'entité dispose d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardif convient davantage.

(v) Actifs financiers dépréciés

Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance (voir (ii) ci-dessus) ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à la suite de difficultés financières ;
- un manquement à des obligations contractuelles, tel qu'un défaut ou retard de paiement des intérêts ou du principal ;
- des données observables indicatives d'une baisse mesurable des flux de trésorerie futurs estimés.

(vi) Politique liée aux réductions de valeur

Le Groupe réduit la valeur d'un actif financier lorsque des informations indiquent que le débiteur éprouve de grandes difficultés financières et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement, par exemple lorsque le débiteur est en situation de liquidation ou a entamé une procédure de faillite, ou, dans le cas des créances clients, lorsque les montants sont en souffrance depuis plus de cinq ans, selon l'événement qui a lieu en premier. Les actifs financiers sortis du bilan peuvent encore faire l'objet de mesures aux termes des procédures de recouvrement du Groupe, compte tenu de l'avis juridique le cas échéant. Les montants recouverts sont comptabilisés en résultat net.

(vii) Évaluation et comptabilisation des pertes de crédit attendues (Cf. Note 6.12.1.4)

L'évaluation des pertes de crédit attendues est fonction de la probabilité de défaillance, les pertes en cas de défaillance et l'exposition en cas de défaillance. L'évaluation de la probabilité de défaillance et des pertes en cas de défaillance repose sur les données historiques ajustées en fonction d'informations prospectives. Pour ce qui a trait à l'exposition en cas de défaillance, dans le cas des actifs financiers, elle correspond à la valeur comptable brute des actifs à la date de clôture ; dans le cas des contrats de garantie financière, l'exposition en cas de défaillance comprend le montant prélevé à la date de clôture, ainsi que tout montant supplémentaire dont on s'attend à ce qu'il soit prélevé dans le futur par date de défaillance

déterminée d'après la tendance passée, la compréhension qu'a le Groupe des besoins de financement spécifiques futurs des débiteurs et d'autres informations prospectives pertinentes.

Dans le cas des actifs financiers, les pertes de crédit attendues sont évaluées comme la différence entre le total des flux de trésorerie contractuels qui sont dus au Groupe selon les termes du contrat et le total des flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

Dans le cas d'un contrat de garantie financière, comme le Groupe n'est tenu d'effectuer des paiements qu'en cas de défaillance du débiteur selon les modalités de l'instrument garanti, la correction de valeur pour pertes attendues correspond aux sommes que l'entité s'attend à verser pour rembourser au porteur de l'instrument d'emprunt la perte de crédit qu'il a subi, diminuées des sommes que le Groupe s'attend à recevoir du porteur, du débiteur ou de toute autre partie.

Le Groupe comptabilise une plus-value ou une perte de valeur pour tous les instruments financiers et un ajustement correspondant de leur valeur comptable par le biais d'un compte de correction de valeur pour pertes, sauf pour les placements en instruments d'emprunt qui sont évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, pour lesquels la correction de valeur pour pertes est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans la réserve au titre de la réévaluation de placements, et ne réduit pas la valeur comptable de l'actif financier dans l'état de la situation financière.

(viii) Gouvernance des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif de Gestion des Risques du Groupe. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et du risque pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle. Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé dans la projection des paramètres de ECL sur l'horizon d'amortissement des opérations ;

Le backtesting vise à s'assurer de la robustesse, de la performance et du pouvoir prédictif des modèles internes de la banque au cours du temps. Cet exercice permet également de détecter des changements significatifs dans la structure et les comportements des portefeuilles et des clients. Il débouche alors sur des décisions d'ajustement, voire de refonte, des modèles afin de prendre en compte ces éléments structurels nouveaux.

La Direction des risques du Groupe restitue annuellement auprès du Groupe, via le Comité des Risques, instance de validation des modèles internes des outils du risque du Groupe, le résultat du backtesting permettant de confirmer la bonne application des méthodes statistiques sélectionnées et la validité des résultats.

La synthèse des hypothèses revues et ayant un impact significatif sur le coût net du risque est présentée dans le tableau ci-dessous :

	Anciennes hypothèse	Nouvelles hypothèses
Taux de recouvrement des créances sans garanties	24,83%	28,40%
Taux de retour en sain		
<i>Défaut inférieur ou égal à 180 jours</i>	<i>41,83%</i>	<i>35,60%</i>
<i>Défaut supérieur à 180 jours</i>	<i>17,44%</i>	<i>5,36%</i>

Le document de synthèse propose, si nécessaire, les actions de correction adaptées (révision de la méthode, recalibrage, effort de formation, recommandations en matière de contrôle etc.).

6.6.6 Profits et pertes de change

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des sociétés du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires évalués sur la base du coût historique, libellés en monnaie étrangère, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les écarts de change en résultant sont généralement comptabilisés en résultat net.

Cependant, les écarts de change résultant de la conversion des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

6.6.7 Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts concernant tous les instruments financiers rémunérés sont comptabilisés dans l'état du résultat global

6.6.8 Produits des commissions

Les produits de commissions liés aux prêts sont étalés suivant l'échéancier desdits prêts dans les différentes filiales. Les commissions éligibles à l'étalement sont : les commissions sur dossiers, les commissions de mise en place et les commissions d'arrangement ou de négociation.

6.6.9 Coût du risque (Cf. Note 6.10.9)

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties

d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

6.6.10 Perte de valeur des actifs non financiers

A chaque date de clôture, les goodwill et immobilisations corporelles et incorporelles du Groupe sont examinés afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Le goodwill est à minima testé chaque année ou lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié.

Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs testés avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif correspond à la valeur la plus élevée de sa juste valeur diminuée des coûts de sortie ou sa valeur d'utilité.

Afin de procéder aux tests de dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT). Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le goodwill issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Le Groupe teste ses goodwill au niveau de chaque UGT.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par les UGTs telle qu'elle résulte des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des UGTs et approuvés par la Direction Générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net. Elles sont affectées d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, la valeur comptable, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est déterminée en utilisant la méthode DDM « Discount Dividend Method ». Cette valeur représente la valeur d'utilité de l'UGT. Les flux de trésorerie correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'UGT en intégrant l'objectif cible de fonds propres du Groupe alloués à chacune.

Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

6.6.11 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées initialement à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Ultérieurement, les immobilisations sont évaluées à la date de clôture soit par la méthode du coût ou selon le modèle de réévaluation pour les terrains et immeubles hors immeuble de placement.

Après la comptabilisation initiale, les terrains et les immeubles sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de la réévaluation, moins tout amortissement accumulé ultérieur et les pertes de valeur cumulées subséquentes. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas sensiblement de celle qui serait déterminée à l'aide de la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des terrains et des bâtiments est habituellement déterminée à partir de preuves basées sur le marché par une évaluation qui est normalement effectuée par des évaluateurs professionnellement qualifiés.

Les terrains ne sont pas amortis. Les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés suivant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les durées suivantes ont été retenues :

- Constructions : 20 ans ;
- Améliorations locatives : 15 - 20 ans ou sur la durée du bail si celle-ci est inférieure à 15 ou 20 ans ;
- Mobilier et équipement : 3 – 10 ans ;
- Matériels roulants : 3 – 5 ans.

6.6.12 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et licences acquises.

Les licences de logiciel acquises sont capitalisées sur la base des dépenses engagées pour l'acquisition et le démarrage du logiciel. Ces coûts sont amortis sur leur durée d'utilité prévisionnelle.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

6.6.13 Droits d'utilisation des biens pris en location (contrat de location)

Un contrat est un contrat de location, ou un contrat qui contient un contrat de location, s'il confère au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une durée donnée moyennant une contrepartie :

- le contrôle de l'utilisation de l'actif loué suppose le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques liés à son utilisation tout au long de la durée de vie du contrat de location ainsi que la capacité pour le preneur de diriger l'utilisation de l'actif ;

- l'existence d'un actif identifié est notamment conditionnée par l'absence, pour le bailleur, de droits substantiels de substitution du bien loué, cette condition étant appréciée au regard des faits et circonstances existant au commencement du contrat. La faculté pour le bailleur de substituer librement le bien loué confère au contrat un caractère non locatif.
- l'actif identifié peut être constitué d'une portion physiquement distincte d'un actif plus grand. C'est le cas par exemple d'un ou de plusieurs étages pris en location au sein d'un immeuble pour le compte exclusif du preneur. Lorsque le bien n'est pas physiquement distinct du bien principal cela ne constitue pas un actif identifié.

Composantes locatives et non locative :

Lorsque le contrat porte sur la location d'un bien par le bailleur incluant la fourniture de services additionnels par ce dernier, alors, le preneur peut séparer les composantes locatives et non locatives du contrat et les traiter distinctement. Dans ce cas le loyer doit être réparti entre les composantes locatives et non locatives sur la base de leur prix distinct ou estimé en utilisant au maximum des informations observables. En cas de difficulté pour faire la séparation entre composante locative et non locative, le choix est offert au preneur de comptabiliser chaque composante locative et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante, de nature locative. Ce choix doit être exercé par catégorie de biens sous-jacents.

Durée d'un contrat de location :

La durée à retenir pour l'actualisation des loyers correspond à la durée non résiliable du contrat de location plus éventuellement :

- Toute option de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer ;
- Toute option de résiliation anticipée que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

La certitude raisonnable d'exercer une option de prolongation du contrat de location ou de ne pas exercer une option de résiliation du contrat de location par le preneur doit être appréciée en tenant compte de tous les faits et circonstances pertinents faisant que le preneur a un avantage économique à exercer l'option de prolongation ou à ne pas exercer l'option de résiliation. Ces faits et circonstances sont entre autres et sans limitation :

- les termes et conditions contractuels pour les intervalles de temps visés par l'option par rapport aux taux du marché, par exemple le niveau des loyers, les pénalités relatives à la résiliation du contrat de location.
- les aménagements importants de locaux loués entrepris ou qu'il est prévu d'entreprendre,
- les coûts relatifs à la résiliation du contrat de location, tels que les coûts de négociation, les coûts de déménagement, les coûts relatifs à la recherche d'un autre bien sous-jacent adapté aux besoins du preneur, les coûts relatifs à l'intégration d'un nouveau bien aux activités du preneur ainsi que les pénalités relatives à la résiliation du contrat de location et les autres coûts semblables, dont les coûts associés à l'obligation de rendre le bien sous-jacent dans l'état (ou au lieu) contractuellement spécifié ;

- l'importance que présente le bien sous-jacent pour les activités du preneur, compte tenu, par exemple, de sa nature spécifique ou non, de l'endroit où il se trouve et de la disponibilité de solutions de rechange valables ;
- la conditionnalité liée à l'exercice de l'option et la probabilité que les conditions soient remplies.

Modification de la durée d'un contrat de location

Le preneur doit modifier la durée du contrat de location si le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable change.

Dans ce cas précis, le preneur doit réévaluer l'obligation locative en actualisant les paiements de loyers révisés le cas échéant au moyen d'un taux d'actualisation révisé le cas échéant et tenant compte de la durée résiduelle estimée du contrat.

Evaluation et comptabilisation par le Groupe

A la date de début, le Groupe doit comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à son passif.

L'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation au coût et de l'obligation locative correspondent à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés.

La valeur actualisée des paiements de loyers doit être calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal tel que précisé dans les hypothèses retenues par le Groupe.

Le droit d'utilisation fait l'objet d'un amortissement sur la durée du contrat retenue pour l'actualisation des loyers.

Les loyers initialement payés sont annulés dans le compte de résultat au profit de la constatation des dotations aux amortissement du droit d'utilisation et des charges d'intérêts liées à l'obligation locative (dette locative).

Exemption et exclusion

Compte tenu des exemptions prévues par la norme, le Groupe ne reconnaît ni dette locative ni droit d'utilisation associé pour les contrats d'une durée inférieure ou égale à un an ainsi que pour les contrats portant sur des biens ayant une faible valeur unitaire en appliquant le seuil d'exemption de 5 000 dollars américains.

6.6.14 Impôt sur le résultat exigible et différé

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles de titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

6.6.15 Engagements au titre d'un régime de retraite

Le Groupe a des régimes à cotisations définies. Ces régimes ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges au titre des services rendus.

Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où cela conduira à un remboursement en trésorerie ou à une diminution des paiements.

6.6.16 Provisions (Cf. Note 6.10.9)

Les provisions regroupent les provisions pour risque de crédit sur les engagements hors bilan de financement et de garantie accordés par le Groupe à des tiers, les provisions relatives aux engagements sur les contrats d'épargne-logement, ainsi que celles représentatives d'autres passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise et qui concernent essentiellement des litiges juridiques et des restructurations.

Leur constitution à l'exception des provisions sur les engagements hors bilan qui répondent aux dispositions de la norme IFRS 9 est subordonnée :

- à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers ; et

- à la disponibilité d'une estimation fiable de la sortie de ressource probable.

Le montant de la sortie de ressources attendue est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont comptabilisées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes. Les pertes probables encourues par le Groupe à la suite de l'identification d'un risque avéré de crédit sur les engagements hors bilan de financement et de garantie sont comptabilisées en *Coût du risque* dans le compte de résultat en contrepartie d'une provision au passif du bilan.

Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que le Groupe estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

6.6.17 Instruments de capitaux propres et actions propres émis

Les actions Oragroup SA détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les instruments financiers émis par le Groupe sont en totalité des instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

Lorsqu'ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres, les titres émis par Oragroup sont présentés parmi les capitaux propres part du groupe. S'ils sont émis par des filiales, ces instruments de capitaux propres sont présentés parmi les Participations ne donnant pas le contrôle pour la part revenant aux actionnaires minoritaires. Les frais directement liés à l'émission d'instruments de capitaux propres sont enregistrés directement en déduction des capitaux propres pour leur montant net d'impôt.

Lorsqu'ils sont qualifiés d'instruments de dettes, les titres émis sont classés en Dettes représentées par un titre ou en Dettes subordonnées en fonction de leurs caractéristiques. Ils sont évalués au coût amorti.

6.6.18 Principes du tableau de flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution de la trésorerie provenant des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, entre deux exercices.

Il est établi selon la méthode indirecte, le résultat de l'exercice est retraité des éléments non monétaires : dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dotations nettes aux provisions, autres mouvements sans décaissement de trésorerie, comme les charges à payer et les produits à recevoir.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation, d'investissement et de financement sont déterminés par différence entre les postes des comptes de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue et chez les établissements de crédit.

Les dépôts bancaires de plus de trois (3) mois sont classés en trésorerie et équivalents de trésorerie du fait de la clause spécifiant qu'ils peuvent être dénoués à tout moment. Aucun dépôt bancaire à court terme n'excède une année.

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont détenus dans le but de faire face aux engagements (opérationnels et fonctionnels) de trésorerie à court terme.

6.7 Evènements postérieurs à la clôture des comptes

Oragroup procède à l'ajustement de ses états financiers pour refléter des événements survenus entre la date de clôture et la date à laquelle lesdits états financiers consolidés sont autorisés pour publication à condition que ces événements se rapportent à des situations existantes à la date du bilan.

Au cas où ces événements se rapportent à des situations apparues après la date de clôture des comptes mais qui nécessitent une information à fournir, le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres ne sont pas ajustés. Aucun évènement significatif n'a eu lieu postérieurement à la date d'arrêté.

6.8 Recours aux jugements et à des estimations

En préparant ces états financiers consolidés, la Direction a exercé des jugements, effectué des estimations et fait des hypothèses ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Cette note fournit une vue d'ensemble des domaines qui impliquent un plus haut degré de jugement ou de complexité et des sources principales d'incertitude relative aux estimations qui risquent fortement d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice. Des informations détaillées sur chacune de ces estimations et jugements figurent dans les notes correspondantes, ainsi que des informations sur la base de calcul de chaque élément affecté dans les états financiers.

6.8.1 Jugements

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont incluses dans les notes suivantes.

Classement des actifs financiers sur la base des résultats de l'application des conditions SPPI et de l'appréciation du modèle économique (Cf. Note 6 .6.5.1.).

Etablissement des critères permettant de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, détermination du modèle permettant d'intégrer les informations prospectives à l'évaluation de la perte de crédit attendue (Cf. Note 6 .6.5.5. : Dépréciation des actifs financiers ; Cf. Note 6.12.1.4.).

6.8.2 Hypothèses et incertitudes liées aux estimations

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui comportent un risque significatif d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et passifs pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2024 sont données dans les notes suivantes :

- détermination des inputs du modèle d'évaluation de provision pour perte de crédit attendue y compris les informations prospectives, Hypothèses clés dans l'estimation des flux de trésorerie recouvrable (Cf. Note 6.6.5.5. : Dépréciation des actifs financiers ; Cf. Note 6.12.1.4.) ;
- test de dépréciation des UGT comprenant le goodwill : principales hypothèses utilisées dans le calcul des montants recouvrables (Cf. Notes 6.10.8 et 6.6.10) ;
- évaluation des justes valeurs (Cf. Notes 6.11.3 et 6.13) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan : principales hypothèses concernant la probabilité et l'ampleur d'une sortie de ressource (Cf. Notes 6.6.15 et 6.11.10) ;
- comptabilisation des actifs d'impôt différés au bilan : (Cf. Note 6.11.4).

6.9 Effets des normes internationales d'information financière nouvelles ou révisées

Les normes et interprétations décrites dans les états financiers de la Banque au 31 décembre 2024 ont été complétées par les dispositions des nouvelles normes et interprétations entrées en vigueur pour compter de l'exercice 2024. Il s'agit des normes et amendements ci-après :

6.9.1 Nouveaux textes publiés par l'IASB et entrés en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2024.

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impact sur les états financiers de la Banque
1 ^{er} janvier 2024	Amendements à IAS 1 : Modifié par Classement d'un emprunt assorti de clauses restrictives	À sa réunion du 23 juin 2021, l'International Accounting Standards Board (IASB) a décidé de modifier IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i> en ce qui concerne le Classement d'un emprunt assujetti à des clauses restrictives en tant que passif courant ou non courant. L'IASB a publié en octobre 2022 des modifications reportant la date d'entrée en vigueur des modifications de janvier 2020 aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2024. L'application de ces amendements n'aura pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.
1 ^{er} janvier 2024	Amendements à IFRS 16 : Modifications touchant les opérations de cession-bail	Le 22 septembre 2022, l'IASB a publié des modifications d'IFRS 16 pour préciser la méthode que doit employer le vendeur-preneur pour l'évaluation d'une opération de cession-bail après la date de transaction. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2024. L'application anticipée est permise. L'application de ces amendements n'aura pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

6.9.2 Textes à venir

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impacts attendus sur les états financiers de la Banque
1 ^{er} janvier 2027	IFRS 18 : Présentation et informations à fournir dans les états financiers	<p>Le 9 avril 2024, l'IASB a achevé ses travaux sur la nouvelle norme IFRS 18 : Présentation et informations à fournir dans les états financiers qui remplacera IAS 1, Présentation des états financiers. Cette nouvelle norme permettra aux investisseurs de disposer d'informations plus transparentes et comparables sur les entreprises.</p> <p>Elle entre en vigueur pour les exercices à compter de 1^{er} janvier 2027 mais une application anticipée est permise.</p> <p>Le Groupe évalue une application anticipée de cette norme.</p>

6.10 Notes relatives au compte de résultat

6.10.1 Marge nette d'intérêts

En millions de FCFA	2 024	2 023
Produits d'intérêts		
Opérations avec les établissements de crédits	6 940	12 624
Intérêts sur prêts interbancaires au taux nominal	6 940	12 624
Opérations avec la clientèle	132 703	160 178
Intérêts sur prêts clientèle au TIE	106 346	123 860
Intérêts sur prêts clientèle au taux nominal	26 358	36 318
Opérations sur instruments financiers à revenu fixe	86 953	81 548
Titres de dettes	86 953	81 548
Total produits d'intérêts	226 597	254 351
Charges d'intérêts		
Opérations avec les établissements de crédits	-45 574	-52 137
Emprunts interbancaires	-17 387	-30 379
Titres et valeurs donnés en pension	-28 187	-21 758
Opérations avec la clientèle	-74 295	-77 028
Comptes d'épargne à régime spécial	-9 585	-8 072
Dépôts à terme	-50 068	-52 780
Autres dettes envers la clientèle	-14 641	-16 176
Opérations sur instruments financiers	-8 556	-6 762
Emprunts à termes	-5 096	-3 598
Dettes subordonnées et convertibles	-3 460	-3 164
Total charges d'intérêts	-128 425	-135 927
Marge nette d'intérêts	98 172	118 424

Les charges d'intérêts comprennent sur la ligne emprunt à termes, les charges liées au retraitement des contrats de location suivant IFRS 16 pour un montant de 3 858 millions FCFA (2 405 millions FCFA en 2023).

La prise en compte des intérêts au taux du marché sur les prêts au personnel des années antérieures, avec retraitement sur l'exercice 2023. L'impact du retraitement est une hausse des revenus d'intérêts en contrepartie des avantages du personnel pour 1 481 millions FCFA.

6.10.2 Produits et Charges de commissions

En millions de FCFA	2 024	2 023
Produits de commissions		
Opérations avec la clientèle	27 255	22 541
Commissions sur opérations monétique	17 036	17 048
Commissions Assurance	374	502
Commissions nettes de change	33 893	38 306
Engagements de financement, de garantie et autres	8 289	10 332
Prestations de services	21 031	20 224
Total des produits	107 879	108 952
Charges de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	-14 390	-13 498
Opérations avec la clientèle	-792	-1 001
Opérations sur titres	0	0
Engagements de financement, de garantie et autres	-483	-828
Autres	-29	0
Total des charges	-15 693	-15 327

6.10.3 Revenus des titres à revenu variable

En millions de FCFA	2 024	2 023
Participations et autres titres détenus à long terme	179	198
Total	179	198

6.10.4 Gains ou pertes nets sur cession d'actifs financiers évalués au coût amorti

En millions de FCFA	2 024	2 023
Plus-value de cession	0	0
Moins-value de cession	-13	-343
Sous total	-13	-343

6.10.5 Produits et Charges des autres activités

En millions de FCFA	2 024	2 023
Produits des autres activités		
Activités de location immobilière	6	3
Autres activités	5 211	5 275
Sous-total	5 217	5 278
Charges des autres activités		
Autres activités	-304	-421
Sous-total	-304	-421
Total net	4 913	4 857

6.10.6 Frais de personnel

En millions de FCFA	2 024	2 023
Rémunérations du personnel	-52 757	-53 031
Charges sociales et fiscales sur rémunération	-10 676	-9 628
Assurances maladies et frais médicaux	-4 426	-3 613
Personnel extérieur	-3 355	-2 868
Total	-71 214	-69 140

La ligne assurance maladie et frais médicaux maladie a été séparée dans la présentation entraînant des reclassements sur la ligne rémunération du personnel et charges sociales. Aussi 430,8 millions FCFA de primes d'assurance maladie ont été reclassée de la ligne assurances dans les autres charges vers la ligne assurance maladies et frais médicaux.

6.10.7 Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

En millions de FCFA	2 024	2 023
Dépréciation et amortissement des immobilisations corporelles	-14 250	-12 559
Dépréciation et amortissement des immobilisations incorporelles	-3 761	-2 958
Total	-18 011	-15 517

Les charges d'amortissement comprennent sur la ligne immobilisations corporelles, les dotations aux amortissements des droits d'utilisation liées au retraitement des contrats de location suivant IFRS 16 pour un montant de 1 421 millions FCFA en 2024 (1 153 millions FCFA en 2023).

6.10.8 Autres charges générales d'exploitation

En millions de FCFA	2 024	2 023
Fournitures consommées	-6 737	-6 566
Loyers et charges locatives	-2 696	-3 331
Entretiens et réparations	-7 557	-7 448
Intermédiaires et honoraires	-6 199	-6 058
Publicités et promotions	-2 616	-2 783
Transports	-4 723	-4 506
Charges de technologie	-16 653	-12 917
Assurances	-2 317	-2 120
Charges de gouvernance	-1 717	-1 172
Formations	-640	-989
Impôts et taxes	-4 490	-5 089
Autres charges	-25 574	-15 149
Total	-81 920	-68 127

Les charges de loyers annulées conformément au retraitement des contrats de location suivant IFRS 16 s'élève à 4 511 millions FCFA pour 2024 (4 146 millions FCFA en 2023).

Les autres charges intègrent la pénalité de 11 milliards payée après le dénouement du litige entre un client et l'une de nos filiales. Cette pénalité avait été provisionnée.

6.10.9 Coût du risque

En millions de FCFA	2 024	2 023
Risque de contrepartie		
Dotations aux provisions sur les créances clientèles au bilan	-112 187	-131 164
Reprises de provisions sur les créances clientèles au bilan	47 862	39 422
Dépréciations sur créances passées en pertes	-5 241	-2 182
Récupérations sur créances passées en pertes	9 763	2 164
Dotations nettes de reprises sur les titres	16	26
Dotations aux provisions sur les créances clientèles au hors bilan	-3 633	-1 158
Reprises de provisions sur les créances clientèles au hors bilan	2 977	856
Autres risques		0
Dotation aux provisions sur les actifs divers	1 830	-3 538
Dotation aux provisions pour risques et charges	-10 444	-658
Total	-69 056	-96 231

Sur l'année 2024, le coût du risque s'élève à 3,49% des crédits bruts, en baisse par rapport au pourcentage de 4,15% des crédits bruts de 2023.

Le coût du risque a connu pour la première fois, une baisse dont l'impact est de -28% comparé à l'exercice 2023. Cette baisse est le résultat des actions de recouvrement avec des reprises de provisions en hausse de 43% soit 60,6 milliards de reprises de provisions.

Cependant, il faut noter l'impact de la hausse des créances en stage 2 pour 51 milliards FCFA et en stage 3 pour 46 milliards FCFA entraînant des dotations complémentaires et l'impact de la révision des hypothèses d'évaluation des pertes sur crédit attendues pour 26 milliards FCFA (20,1 milliards liées à la baisse du taux de retour en sain et 6 milliards liées à l'exclusion de certaines garanties non réalisées)

L'exposition à risque sur le portefeuille bilan et classée en stage 3 est estimée à 584,7 milliards FCFA en 2024 dont 2,7 milliards FCFA au hors bilan (546,8 milliards FCFA de 2023 dont 2,7 milliards FCFA au hors bilan). Le Groupe dispose d'un stock de provisions de 349,1 milliards de FCFA (dont 1,8 milliards au hors bilan), en hausse de 41 milliards FCFA en 2024.

6.10.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

En millions de FCFA	2 024	2 023
Plus ou moins-values de cession sur immobilisations incorporelles	0	0
Plus ou moins-values de cession sur immobilisations corporelles	156	1 020
Total	156	1 020

Les plus-values de cession concernent les cessions des immobilisations acquises par réalisation de garantie.

6.10.11 Impôts sur les bénéfices

En millions de FCFA	2 024	2 023
Impôts courants	-4 139	-5 335
Impôts différés	4 383	18 384
Total	245	13 049

Le taux d'impôt appliqué dans la majorité des filiales varie entre 25% et 35%.

6.11 Notes relatives au Bilan

6.11.1 Caisse et banques centrales

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023
Caisse	83 359	69 768
Banques centrales	171 339	170 296
Total	254 698	240 063
Courant	171 339	170 296
Non courant	83 359	69 768

6.11.2 Actifs financiers aux coûts amortis

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023
Prêts et créances sur les établissements de crédit	235 837	196 553
Prêts et créances sur la clientèle	1 659 654	2 038 505
Titres de dette non affectés en garantie	687 993	763 570
Titres de dette affectés en garantie	642 260	546 563
Total	3 225 745	3 545 192

6.11.2.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023
Compte à vue	157 316	168 242
Prêts à terme	65 269	22 863
Opérations de pension	10 000	0
Créances rattachées	3 252	5 448
Sous-total	235 837	196 553
<i>Encours douteux</i>	2 043	1 935
Dépréciation	-2 043	-1 935
Total	235 837	196 553
Courant	222 837	175 553
Non courant	13 000	21 000

6.11.2.2 Titres de dette non affectés en garantie

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023
Bons du trésor et obligations	688 094	763 687
Dépréciations cumulées (ECL)	-102	-117
Total	687 993	763 570
Courant	224 357	123 294
Non courant	463 636	640 277

6.11.2.3 Titres de dette affectés en garantie

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023
Bons du trésor	3 000	737
Obligations	639 260	545 825
Total	642 260	546 563
Courant	69 514	108 925
Non courant	572 746	437 638

Le mouvement de la période sur les titres de dette se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023
Solde d'ouverture au 1er janvier	1 310 133	1 428 401
Acquisitions	246 328	269 848
Cessions/remboursements	-226 223	-388 142
Dépréciations	16	26
Solde de clôture	1 330 253	1 310 133

6.11.2.4 Prêts et créances sur la clientèle

En millions de FCFA	31.12.2024				
	Particuliers	Professionnels	Institutionnels	Entreprises	Total
Portefeuille d'effets commerciaux	2 883	6 602	0	34 144	43 629
Crédits à court terme	49 848	65 756	46 046	150 720	312 370
Crédits à moyen terme	367 181	56 465	98 553	286 943	809 142
Crédits à long terme	44 007	3 082	6 037	35 384	88 509
Comptes ordinaires débiteurs	6 924	17 801	19 470	104 602	148 798
Créances rattachées	2 353	1 582	3 529	8 250	15 714
Total des prêts et créances sains	473 195	151 288	173 636	620 043	1 418 163
<i>Créances impayées</i>	2 205	3 622	11 541	37 947	55 315
<i>Créances douteuses</i>	31 013	127 101	8 119	337 109	503 342
Dépréciation des prêts et créances	-26 326	-100 568	-3 277	-186 994	-317 165
Provisions cumulées	-26 326	-100 568	-3 277	-186 994	-317 165
Total net des prêts et créances	480 088	181 443	190 018	808 105	1 659 654
Courant					294 170
Non courant					1 365 484

En millions de FCFA	31/12/2023				
	Particuliers	Professionnels	Institutionnels	Entreprises	Total
Portefeuille d'effets commerciaux	1 573	287	0	45 355	47 215
Crédits à court terme	14 507	43 967	56 309	418 210	532 993
Crédits à moyen terme	325 385	52 267	159 939	398 989	936 580
Crédits à long terme	31 570	4 927	26 062	38 185	100 744
Comptes ordinaires débiteurs	3 829	28 650	16 362	128 796	177 637
Créances rattachées	3 992	2 111	4 253	17 331	27 688
Total des prêts et créances sains	380 856	132 209	262 924	1 046 866	1 822 856
<i>Créances impayées</i>	1 138	6 293	11 681	60 882	79 994
<i>Créances douteuses</i>	29 490	89 823	20 656	278 761	418 729
Dépréciation des prêts et créances	-20 211	-50 302	-12 453	-200 108	-283 073
Provisions cumulées	-20 211	-50 302	-12 453	-200 108	-283 073
Total net des prêts et créances	391 274	178 023	282 809	1 186 400	2 038 505
Courant					817 683
Non courant					1 220 822

Le mouvement sur les prêts et créances bruts à la clientèle se présente comme suit :

En millions FCFA	31.12.2024							Total
	Portefeuille d'effets commerciaux	Crédits à court terme	Crédits à moyen terme	Crédits à long terme	Comptes ordinaires débiteurs	Créances rattachées	Créances impayées et douteuses	
Solde d'ouverture au 1er janvier 2024	47 215	532 993	936 580	100 744	177 637	27 688	498 723	2 321 579
Augmentations	9 927	146 142	297 828	16 579	25 771	15 714	82 902	594 864
Remboursement	-13 562	-367 493	-427 213	-29 088	-55 603	-27 701		-920 659
Créances passées en pertes							-24 041	-24 041
Reclassification								0
Différences de change	49	729	1 947	273	993	13	1 073	5 078
Solde de clôture au 31 décembre 2024	43 629	312 370	809 142	88 509	148 798	15 714	558 657	1 976 820

En millions FCFA	2023							Total
	Portefeuille d'effets commerciaux	Crédits à court terme	Crédits à moyen terme	Crédits à long terme	Comptes ordinaires débiteurs	Créances rattachées	Créances impayées et douteuses	
Solde d'ouverture au 1er janvier 2023	99 195	784 698	848 766	112 805	205 968	25 044	421 187	2 497 663
Augmentations	259 368	391 057	595 833	50 783	421 673	27 688		1 746 402
Remboursement	-311 260	-606 942	-437 590	-61 364	-413 318	-25 033	-39 422	-1 894 929
Créances passées en pertes							-20 018	-20 018
Reclassification		-34 817	-67 921	-1 230	-35 908		139 876	0
Différences de change	-87	-1 004	-2 508	-250	-779	-11	-2 900	-7 540
Solde de clôture au 31 décembre 2023	47 215	532 993	936 580	100 744	177 637	27 688	498 723	2 321 579

Le mouvement sur les dépréciations des prêts et créances à la clientèle se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023
Solde d'ouverture au 1er janvier	-283 073	-214 925
Dotations de provisions	-112 187	-131 164
Reprises de provisions	47 862	39 422
Prêts annulés durant la période	24 041	20 018
Différences de change	6 191	3 576
Solde de clôture	-317 165	-283 073

6.11.3 Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023
Titres de participation	6 648	6 075
Variation de juste valeur	1 123	912
Total	7 771	6 987
Courant	0	0
Non courant	7 771	6 987

Le mouvement de la période sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023
Solde d'ouverture au 1er janvier	6 987	7 440
Acquisitions	565	-630
Ajustement de juste valeur sur les actifs financiers à la JVAERG	211	193
Différence de change	8	-16
Solde de clôture	7 771	6 987

6.11.4 Impôts courants et différés

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023
Impôts courants	7 746	10 405
Impôts différés	50 934	32 633
<i>Dont impôts différés sur report déficitaire</i>	8 138	9 414
<i>Dont impôts différés sur différences temporaires</i>	42 796	23 219
Total actifs d'impôts courants	58 680	43 038
Courant	7 746	10 405
Non courant	50 934	32 633
Impôts courants	7 003	8 321
Impôts différés	18 688	4 664
Total passifs d'impôts courants	25 692	12 985
Courant	7 003	8 321
Non courant	18 688	4 664

La variation des impôts différés au cours de la période se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023
Impôts différés nets en début de période	-27 969	-9 666
Charge d'impôt différé	-4 383	-18 384
Variations des impôts différés liées à la réévaluation des actifs financiers à la JVAERG	107	81
Impôts différés nets fin de période	-32 246	-27 969

Le Groupe effectue chaque année une revue de sa capacité à absorber ses pertes fiscales reportables en tenant compte du régime fiscal applicable dans chaque pays de présence et d'une projection des résultats de chaque entité concernée. Pour cela, les résultats sont déterminés sur la base des projections des performances filiales ou succursales concernées. Ces dernières correspondent aux budgets prévisionnels des cinq prochaines années.

Les projections montrent la probabilité pour le groupe d'une imputation sur les bénéfices futurs des pertes fiscales faisant l'objet d'un impôt différé actif.

Au 31 décembre 2024, compte tenu du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une projection de leurs résultats futurs, la durée prévisionnelle de recouvrement des actifs d'impôts différés est présentée dans le tableau ci-dessous :

En millions de FCFA	31.12.2024	Durée légale de report en avant	Durée prévue de recouvrem ent
Impôts différés actifs sur report déficitaire	8 138		
Mali	0	3 ans	1 ans
Mauritanie	2 060	5 ans	3 à 4 ans
Tchad	6 077	3 ans	1 à 3 ans

Le montant net des impôts différés sur les différences temporelles comptabilisé au bilan s'élève à 32 milliards FCFA en 2024 (28 milliards en 2023) et concerne essentiellement les ajustements sur les pertes de crédits attendues.

6.11.5 Actifs et passifs divers

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023
Actifs divers		
Dépôts et cautionnements versés	6 765	5 257
Comptes de recouvrement	1 028	648
Comptes d'encaissement	21 624	22 551
Charges payées ou comptabilisées d'avance	8 010	11 919
Produits à recevoir	6 221	4 668
Autres débiteurs divers	202 473	193 477
Provisions sur autres débiteurs	-29 124	-26 544
Total actifs divers	216 998	211 977
Courant	36 884	39 786
Non courant	180 114	172 190
Passif divers		
Charges à payer	31 477	27 842
Produits constatés d'avance	9 099	8 772
Autres créditeurs divers	66 937	54 750
Total passifs divers	107 514	91 364
Courant	31 477	27 842
Non courant	76 036	63 522

La ligne « Autres débiteurs divers » comprend les créances détenues sur la structure de recouvrement du groupe pour 60,8 milliards FCFA au 31 décembre 2024 (70 milliards FCFA à fin 2023). La baisse s'explique par l'annulation d'une opération d'acquisition de créances réalisée en 2023.

6.11.6 Immeubles de placement

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023
Au 1er janvier	79 523	61 831
Acquisition	14 667	20 303
Cession	-414	-425
Dotations aux amortissements	-1 753	-2 307
Reclassement	0	404
Différence de change	125	-283
Total	92 147	79 523

Les montants suivants ont été comptabilisés au compte de résultat

Revenus locatifs	58	172
Total	58	172

Les immeubles de placement concernent essentiellement des immobilisations acquises par réalisation de garantie dont l'objectif est la cession à moyen terme. Ils sont évalués par la méthode de coût historique. La juste valeur des immobilisations acquises par réalisation de garantie est estimée par le groupe comme étant équivalent à la valeur de réalisation des garanties telle qu'initialement comptabilisée.

6.11.7 Immobilisations d'exploitation

En millions de FCFA	31.12.2024						
	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles					Total
		Terrains et constructions	Agencements et installations	Matériel	Autres	Immobilisations en cours	
Au 1er janvier 2024							
Valeur brute	30 035	52 326	38 110	52 883	5 410	12 585	161 314
Amortissements cumulés	-20 961	-19 479	-19 407	-36 102	-1 378	-37	-76 404
Valeur Nette au 1er janvier 2024	9 074	32 847	18 703	16 780	4 032	12 548	84 911
Au 31 décembre 2024							
Acquisitions	2 680	2 335	997	3 808	1 348	160	8 649
Cessions / Sorties	-11	-885	-594	-629	18	-305	-2 395
Reclassements valeur brute	-111	356	951	1 325	486	-3 118	0
Provisions nettes de reprises	0	0	0	0	0	-10	-10
Dotations aux amortissements	-3 446	-2 140	-2 998	-6 174	-313	0	-11 626
Repises d'amortissement	0	0	881	279	325	0	1 484
Repises de dépréciations	0	0	0	0	0	0	0
Reclassements amortissement cumulés	105	0	0	0	0	0	0
Effets des variations de parités monétaires	92	493	53	74	-472	100	248
Valeur Nette au 31 décembre 2024	8 383	33 005	17 993	15 464	5 424	9 373	81 260
Valeur brute	32 791	54 607	39 642	57 658	6 935	9 421	168 264
Amortissements cumulés	-24 408	-21 602	-21 649	-42 195	-1 512	-48	-87 004

En millions de FCFA	31.12.2023						
	Immobilisations corporelles						
	Immobilisations incorporelles	Terrains et constructions	Agencements et installations	Matériel	Autres	Immobilisations en cours	Total
Au 1er janvier 2023							
Valeur brute	26 989	50 120	32 612	45 207	5 387	12 757	146 083
Amortissements cumulés	-18 423	-17 690	-16 451	-30 898	-2 611	-37	-67 687
Valeur Nette au 1er janvier 2023	8 566	32 430	16 162	14 309	2 775	12 719	78 396
Au 31 décembre 2023							
Acquisitions	3 392	2 380	4 005	7 175	9	3 665	17 234
Cessions / Sorties	0	-330	0	-444	-14	0	-788
Reclassements valeur brute	0	583	1 743	1 275	-322	-3 682	-404
Provisions nettes de reprises	0		0	0	0	0	0
Dotations aux amortissements	-2 757	-1 765	-3 150	-5 857	972	0	-9 800
Repises d'amortissement	0	69	0	382	7	0	459
Repises de dépréciations	0						0
Reclassements amortissement cumulés	0	0	0	0	0	0	0
Effets des variations de parités monétaires	-127	-520	-56	-60	603	-154	-187
Valeur Nette au 31 décembre 2023	9 074	32 847	18 703	16 780	4 032	12 548	84 911
Valeur brute	30 035	52 326	38 110	52 883	5 410	12 585	161 314
Amortissements cumulés	-20 961	-19 479	-19 407	-36 102	-1 378	-37	-76 404

Droit d'utilisation d'actifs

Les immobilisations corporelles comprennent les actifs loués qui sont traités conformément à IFRS 16. La situation des droits d'utilisation, inclus dans les immobilisations corporelles est présenté ci-dessous :

En millions de FCFA	31.12.2024			31.12.2023		
	Valeurs brutes	Amortissements cumulés	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements cumulés	Valeurs nettes
Terrains et constructions	21 069	-10 056	11 013	18 823	-9 211	9 612
Agencements et installations	3 999	-2 570	1 429	3 774	-2 060	1 714
Matériel	294	-200	94	211	-134	77
Total brut	25 363	-12 827	12 536	22 808	-11 405	11 403

Les dotations aux amortissements de la période pour les actifs au titre de droits d'utilisation, les charges d'intérêt sur le passif locatif, les charges liées aux contrats de location à court terme et celles concernant les contrats dont le sous-jacent est de faibles valeurs par catégorie de biens sous-jacents se présentent comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2024			
	Terrains et constructions	Agencements et installations	Matériel	Total
Location				
<i>Charges d'intérêts sur les éléments de location</i>	-3 669	-163	-26	-3 858
<i>Dotations aux amortissements des droits d'utilisation</i>	-846	-509	-66	-1 421
<i>Charges de loyers relatifs à des locations de courte durée</i>	0	0	0	0
<i>Charges de loyers relatifs à des locations d'actif de faible valeur</i>	-67	-7	-16	-90
<i>Charges de loyers variables</i>	-71	0	0	-71
Produits de sous location	0	0	0	0
Total	-4 653	-679	-108	-5 441

En millions de FCFA	31.12.2023			
	Terrains et constructions	Agencements et installations	Matériel	Total
Location				
<i>Charges d'intérêts sur les éléments de location</i>	-2 274	-90	-40	-2 405
<i>Dotations aux amortissements des droits d'utilisation</i>	-470	-617	-66	-1 153
<i>Charges de loyers relatifs à des locations de courte durée</i>	-74	-7	0	-82
<i>Charges de loyers relatifs à des locations d'actif de faible valeur</i>	-81	-7	-16	-104
<i>Charges de loyers variables</i>	-7	0	0	-7
Produits de sous location	0	0	0	0
Total	-2 907	-722	-122	-3 751

6.11.8 Goodwill

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023
Valeur nette comptable en début de période	15 713	15 713
Acquisitions	0	0
Cessions	0	0
Dépréciations comptabilisées pendant la période	0	0
Valeur nette comptable en fin de période	15 713	15 713
Valeur brute	21 493	21 493
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	-5 779	-5 779

Le détail du goodwill par filiale se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023
Filiale Orabank- Benin	6 827	6 827
Filiale Orabank- Gabon	715	715
Filiale Orabank- Mauritanie	2 265	2 265
Filiale Orabank- Togo	3 004	3 004
Succursale Orabank- Cote d'Ivoire	8 682	8 682
Total Brut du goodwill	21 493	21 493
Dépréciation		
Filiale Orabank- Mauritanie	-2 265	-2 265
Filiale Orabank- Benin	-3 514	-3 514
Total des dépréciations	-5 779	-5 779

Le Groupe a réalisé à la fin de chaque année, un test de dépréciation des UGT auxquelles ont été affectés des goodwill.

La valeur recouvrable d'une UGT est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement la méthode des flux de trésorerie actualisés (« *discounted cash-flows* ») appliquée globalement à l'échelle de l'UGT. Les flux de trésorerie correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'UGT en intégrant l'objectif cible de fonds propres du Groupe alloués à chacune.

Les flux de trésorerie sont déterminés sur une période de cinq ans sur la base des budgets prévisionnels annuels à cinq ans.

La valeur terminale actualisée est calculée par la méthode du taux de croissance à l'infini.

Le taux d'actualisation est calculé sur la base d'un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque fonction de l'activité sous-jacente de l'UGT concernée. Le cas échéant, une prime de risque pays est également ajoutée au taux sans risque.

Les taux de croissance utilisés pour la valeur terminale sont fondés sur une prévision de croissance de l'économie et d'inflation soutenable à long terme. Ces taux sont estimés au regard de la source principale, à savoir, l'*International Monetary Fund* qui fournit des prévisions à horizon moyen et long terme.

Les budgets prévisionnels s'appuient sur les principales hypothèses métiers et macro-économiques suivantes :

Filiale Orabank Bénin

- Dans un environnement contraint (pression réglementaire, inflation), poursuite de la transformation opérationnelle et relationnelle vers un modèle de banque digitalisée ;

- Strict contrôle des frais généraux et du coût du risque ;
- Poursuite du développement du dispositif commercial de la banque et élargissement des services à travers la digitalisation ;
- Développement des relations avec les intermédiaires internationaux, pourvoyeurs de devises (entreprises telles que INTL, Emerging Capital markets Ltd) ;
- Développement des opérations de change avec les bureaux de change agréés par la banque centrale de l’Afrique de l’Ouest.

Filiale Orabank Côte d’Ivoire

- Poursuite de l’adaptation de nos modèles afin de capter les potentiels de croissance du pays et de renforcer notre position concurrentielle ;
- Optimisation de l’efficacité opérationnelle ;
- Forte discipline sur les frais généraux et normalisation du coût ;
- Dans un environnement contraint (pression réglementaire, inflation), poursuite de la transformation opérationnelle et relationnelle vers un modèle de banque digitalisée.

Filiale Orabank Gabon

- Poursuite du développement du dispositif commercial de Orabank Gabon et élargissement des services à travers l’offre mobile banking ;
- Adaptation des métiers de financement structuré à un environnement concurrentiel sous pression et poursuite des investissements métiers et réglementaires ;
- Consolidation de la profitabilité en continuant à cibler les activités affichant le meilleur couple risque/rentabilité ;
- Poursuite des investissements d’accompagnement de la transformation ;
- Poursuite de la transformation opérationnelle et relationnelle vers un modèle de banque digitalisée.

Filiale Orabank Togo

- Optimisation de l’efficacité opérationnelle ;
- Maîtrise des frais généraux et du coût du risque ;
- Développement des relations avec les intermédiaires internationaux, pourvoyeurs de devises (entreprises telles que INTL, Emerging Capital markets Ltd) ;
- Poursuite de la transformation opérationnelle et relationnelle vers un modèle de banque digitalisée ;
- Poursuite des mesures d’optimisation et investissement dans les systèmes d’information.

Les hypothèses clés utilisées pour l’estimation de la valeur recouvrable déterminée sur la base de sa valeur d’utilité sont présentées ci-dessous :

- **Taux d’actualisation**

	31/12/2023	31/12/2024
Filiale Orabank- Benin	16,4%	16,0%
Filiale Orabank- Gabon	18%	18%
Filiale Orabank- Togo	23,0%	22,4%
Succursale Orabank- Cote d'Ivoire	20,8%	21,8%

- **Taux de croissance à long terme**

	31/12/2023	31/12/2024
Filiale Orabank- Benin	4,0%	4,0%
Filiale Orabank- Gabon	2,0%	2,0%
Filiale Orabank- Togo	2,0%	2,0%
Succursale Orabank- Cote d'Ivoire	2,0%	2,0%

Au 31 décembre 2024, la valeur recouvrable des UGT excède leur valeur comptable.

Le tableau ci-dessous montre la valeur recouvrable de chacune de ces UGT.

	31/12/2023		31/12/2024	
	Valeur recouvrable	Actif net Comptable	Valeur recouvrable	Actif net Comptable
Filiale Orabank - Benin	46 908	33 019	43 427	32 190
Filiale Orabank - Gabon	61 480	40 875	57 819	32 791
Filiale Orabank - Togo	95 676	82 514	107 954	90 010
Succursale Orabank - Cote d'Ivoire	168 628	153 989	107 470	76 829
Total	372 693	310 397	316 671	231 820

Des tests de sensibilité sont réalisés pour mesurer l'impact de la variation des hypothèses clés sur la valeur recouvrable de chaque UGT au 31 décembre 2024 notamment sur les taux d'actualisation, compte tenu des risques liés à l'activité dans l'environnement actuel, des sensibilités à la variation du taux d'actualisation et à la croissance long terme.

Ainsi les résultats de ces tests de sensibilité montrent que :

- une augmentation de 100 points de base appliquée à tous les taux d'actualisation des UGT indiqués dans le tableau ci-dessus (31.12.2024) entraînerait une diminution de la valeur recouvrable entre 5% et 8% selon la filiale sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT ;
- une réduction de 150 points de base des taux de croissance à long terme (31.12.2024) entraînerait une diminution entre 4% et 7% de la valeur recouvrable selon la filiale sans nécessiter de dépréciation additionnelle.
- une augmentation de 100 points de base appliquée à tous les taux d'actualisation des UGT indiqués dans le tableau ci-dessus (31.12.2024), combinée avec une baisse de 150 points de base des taux de croissance, entraîneraient une diminution de la valeur recouvrable entre 8% et 14% selon la filiale sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT ;

6.11.9 Passifs financiers au coût amorti

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023
Dettes envers les établissements de crédit	545 525	656 231
Dettes envers la clientèle	2 933 724	3 089 493
Dettes représentées par un titre	58 564	71 810
Autres dettes à termes	136 157	120 317
Total	3 673 970	3 937 851

6.11.9.1. Dettes envers les établissements de crédit

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023
Compte à vue	22 060	33 890
Emprunts à court terme	464 266	587 179
Opérations de pension	55 012	31 601
Dettes rattachées	4 188	3 561
Total	545 525	656 231
Courant	478 406	592 765
Non courant	67 119	63 466

6.11.9.2. Dettes envers la clientèle

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023
Comptes ordinaires créditeurs	1 657 417	1 717 774
Comptes d'épargne	372 722	326 509
Comptes à terme et assimilés	711 000	867 627
Autres dépôts de la clientèle	183 670	166 715
Dettes rattachées	8 915	10 868
Total	2 933 724	3 089 493
Courant	1 199 993	1 263 708
Non courant	1 733 731	1 825 786

6.11.9.3. Dettes représentées par un titre

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023
Emprunts	58 000	71 197
Dettes rattachées	564	613
Total	58 564	71 810
Courant	7 564	14 242
Non courant	51 000	57 568

6.11.9.4. Autres dettes à terme

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023
Emprunts	135 740	119 674
Dettes rattachées	417	643
Total	136 157	120 317
Courant	32 341	38 447
Non courant	103 816	81 870

Le mouvement sur les dettes représentées par des titres et les autres dettes à termes se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023
Solde au 1er janvier	192 127	204 680
Additions	22 000	0
Remboursements	-19 629	-12 852
Variation coût amorti	222	299
Solde	194 720	192 127

Le détail des dettes représentées par des titres et des autres dettes à termes en principal à la clôture se présente comme suit :

En millions de FCFA	Entités	31.12.2024	31.12.2023
Dettes représentées par un titre		58 000	71 197
Emprunts obligataires AFRIQUE CENTRALE	(a) Oragroup SA	0	1 197
Emprunts obligataires ordinaire ORGP	(b) Oragroup SA	58 000	70 000
Autres dettes à termes		135 740	119 674
Emprunts EBF SSA	(c) Oragroup SA	2 919	4 375
Emprunt AFD	(d) Oragroup SA	0	573
Emprunts SANAD	(e) Oragroup SA	3 234	4 520
Emprunt BPEC	(f) BMB	11 700	11 700
Emprunt AFRILAND	(g) BMB	11 930	11 930
Emprunt Société Générale	(h) BMB	32 798	32 798
Emprunt BIDC	(i) Oragroup SA	17 446	21 968
Emprunt BICIG	(j) Oragroup SA	20 000	20 000
Emprunt BIIC	(k) Oragroup SA	10 000	0
Emprunt BSIC Togo	(l) Oragroup SA	12 000	0
Dettes locative (IFRS16)	(m) Toutes les filiales	13 712	11 810

- a) L'emprunt obligataire Afrique centrale est une dette représentée par un titre levé en Afrique centrale et rétrocédée en totalité à Orabank Tchad. Il a été souscrit principalement par CNPS Cameroun, ALCB Fund. Il est rémunéré au taux de 6,5% sur une durée de 5 ans. Cet emprunt a été totalement remboursé en 2024.
- b) Le groupe a souscrit à un emprunt obligataire par appel public à l'épargne sur le marché régional de l'UMOA pour 50 Mrds. Il court sur 2021-2028 (Maturité 7 ans) et rémunéré à un taux de 7,15%.
- c) Oragroup S.A. et Orabank Côte d'Ivoire ont contracté un emprunt de 10 millions EUR auprès de ECO-BUSINESS FUND S.A. pour financer des PME en Côte d'Ivoire. Il a une maturité de 5 ans et est rémunéré au taux de 4,6%+ Euribor 6 mois.
- d) Les emprunts AFD ont été accordés à Oragroup S.A. au taux nominal de 1,33% et 1,38%. Cet emprunt a été totalement remboursé en 2024.
- e) Oragroup S.A. et Orabank Côte d'Ivoire ont contracté un emprunt de 8,850 millions EUR auprès de SANAD FUND FOR MSME pour financer des PME en Côte d'Ivoire. Il a une maturité de 5 ans et est rémunéré au taux de 4,6%+ Euribor 6 mois.
- f) L'emprunt contracté auprès de la SUNU BANK Togo pour financer l'acquisition des créances par BMB auprès de Orabank Bénin. Il est rémunéré à 5,07%. Il a été restructuré en 2024 avec des échéanciers périodiques.
- g) L'emprunt contracté auprès de la AFRILAND FIRST BANK Cameroun pour financer l'acquisition des créances par BMB auprès de Orabank Tchad. Il est rémunéré à 5,07% et sera payable in fine sur une durée de 6ans.
- h) L'emprunt contracté auprès de Société Générale pour financer l'acquisition des créances par BMB auprès de Orabank Togo. Il est rémunéré à 6 % et remboursable par amortissement constant sur une durée de 5 ans.
- i) L'emprunt BIDC est une dette à long terme au taux de 5% l'an sur 7 années et remboursable par semestrialité.
- j) Emprunt contracté auprès de la BICIG pour une durée de 4 ans au taux de 7,74% TTC.

- k) Emprunt contracté auprès de BSIC TOGO pour une durée de 6 mois et au taux de 6,5% TTC. La date d'échéance est le 28 mai 2025.
- l) Emprunt contracté auprès de la BIIC pour une durée de 6 mois et au taux de 7,25% TTC. La date d'échéance est le 30 juin 2025.
- m) La dette locative concerne l'évaluation des contrats location du Groupe conformément à IFRS 16.

6.11.10 Provisions

En millions de FCFA	31.12.2023	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.2024
Provisions sur engagements hors bilan	2 143	3 663	-2 977	0	2 799
Provisions pour autres risques et charges	21 374	31 784	-26 900	28	26 285
Total provisions	23 517	35 416	-29 877	28	29 084

- Provisions sur engagement hors bilan : il s'agit des pertes de crédit attendues suivant IFRS 9 pour ce qui concerne les engagements hors bilan.
- Les provisions pour risques et charges sont constituées en vue de faire face aux risques et charges dont la survenance est probable à la clôture. Les provisions pour autres risques et charges intègrent essentiellement les provisions constituées pour couvrir la perte opérationnelle liée aux litiges opposant une filiale du Groupe à un de ses clients. Les provisions pour risques fiscaux sont également reportées sur cette ligne.
- Le montant de provision pour risques fiscaux est de 374 millions FCFA constituée en 2023 a été reprise au cours de l'exercice 2024.
- Le litige entre le Groupe et le « client X » a connu un dénouement en janvier 2024. Selon l'évaluation du Groupe, le passif de FCFA 11 milliards dont une partie des provisions avait été constituées au niveau de la filiale pour FCFA 4,9 milliards a été reprise dans les comptes au 31 décembre 2024.

6.11.11 Dettes subordonnées

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023
Emprunts subordonnées	27 025	25 745
Dettes rattachées	1 390	1 194
Total	28 415	26 939
Courant	3 390	3 194
Non courant	25 025	23 745

Le mouvement sur les dettes subordonnées se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023
Solde au 1er janvier	26 939	13 903
Additions	3 280	14 460
Remboursements	-1 804	-1 425
Solde à la clôture	28 415	26 939

Le détail des emprunts en principal à la clôture se présente comme suit :

En millions de FCFA		31.12.2024	31.12.2023
Emprunts subordonnés	(a) Orabank Côte d'Ivoire	7 000	7 000
Emprunts subordonnés divers	(b) Bénin	7 565	4 285
Emprunts subordonnés	(c) Orabank Côte d'Ivoire	12 460	14 460
Total		27 025	25 745

- a) L'emprunt BOAD est contracté par la filiale de la Côte d'Ivoire sur une période 10 ans au taux de 8,5% l'an.
- b) Emprunts subordonnés contractés par Orabank Bénin auprès de divers souscripteurs.
- c) Emprunts subordonnés contractés par la filiale de la Côte d'Ivoire par appel public à l'épargne sur la BRVM au taux de 8,25% sur 7 ans.

6.11.12 Capitaux propres part groupe

;

Les actions Oragroup SA détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les instruments financiers émis par le Groupe sont en totalité des instruments de capitaux propres. Les titres émis par Oragroup sont présentés parmi les capitaux propres part du groupe. S'ils sont émis par des filiales, ces instruments de capitaux propres sont présentés parmi les Participations ne donnant pas le contrôle pour la part revenant aux actionnaires minoritaires. Les frais directement liés à l'émission d'instruments de capitaux propres sont enregistrés directement en déduction des capitaux propres pour leur montant net d'impôt.

Actions ordinaires et primes liées

En millions de FCFA		31.12.2024	31.12.2023
Capital souscrit		69 986	69 986
Primes liées		19 266	19 266
Elimination des titres autodétenus		-1 848	-1 848
Total		87 404	87 404

Le mouvement de la période sur le capital social et les primes liées se présente comme suit :

En millions de FCFA	Capital social	Prime d'émission	Actions propres	Total
Situation au 1er janvier 2023	69 734	19 038	-1 741	87 031
Augmentations de capital et émissions	252	228		480
Actions propres	0	0	-107	-107
Situation au 31 décembre 2023	69 986	19 266	-1 848	87 404
Situation au 31 décembre 2024	69 986	19 266	-1 848	87 404

La situation des actions ordinaires en circulation est présentée ci-dessous :

En unité	31.12.2024	31.12.2023
Actions ordinaires	69 986 131	69 986 131
<i>dont actions détenues en propre</i>	<i>446 437</i>	<i>446 437</i>

les titres autodétenus sont dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Bons de Souscription en Actions (BSA)

Dans le cadre de la politique d'intéressement des dirigeants, le Conseil d'Administration d'ORAGROUP a attribué, le 13 avril 2018, des Bons de Souscription d'Actions (BSA) à certains d'entre eux qui sont désormais tous en période de conversion. Chaque détenteur de BSA peut actuellement exercer son droit à tout moment, ce qui déclencherait un processus d'augmentation de capital pour Oragroup. Il est à noter que la société n'est pas légalement tenue de racheter les BSA.

Les mouvements de la période au niveau des Bons de Souscription en Actions est résumé ci-dessous :

En unité	31.12.2024	31.12.2023
Situation au 1er janvier	6 656 480	6 908 780
Conversion	0	-252 300
Total	6 656 480	6 656 480

Le prix d'exercice est de 1 000 FCFA pour les BSA 1 (première émission) et 2 000 FCFA pour les BSA 2 (deuxième émission).

6.11.13 Résultat par action et dividendes

6.11.13.1 Résultat par actions

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant la période, à l'exception des actions propres. La holding ne dispose aucun instrument de fonds propres complémentaires.

Le résultat dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir en cas de conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est ainsi tenu compte de l'effet dilutif de l'exercice des Bons de Souscription d'Actions (BSA) présentés plus haut.

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023
Résultat net part du Groupe	-37 865	-19 460
Rémunération attribuable aux titres subordonnés et super subordonnés	0	0
Résultat net attribuable aux propriétaires de la Holding	-37 865	-19 460
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	69 539 694	69 539 694
Résultat de base par action (en FCFA)	-545	-280
Nombre d'actions ordinaires retenu au titre des éléments dilutifs	6 656 480	6 656 480
Nombre pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué	76 196 174	76 196 174
Résultat dilué par action (en FCFA)	-497	-255

6.11.13.2 Distribution de dividendes sur actions ordinaires

En millions de FCFA	31.12.2024		
	Part du groupe	Participation ne donnant pas de contrôle	Total
Payés en actions	0	0	0
Payés en numéraire par les filiales	-7 495	-1 422	-8 917
Total	-7 495	-1 422	-8 917

En millions de FCFA	31.12.2023		
	Part du groupe	Participation ne donnant pas de contrôle	Total
Payés en actions	0	0	0
Payés en numéraire	-1 606	-2 783	-4 389
Total	-1 606	-2 783	-4 389

6.11.14 Réserves consolidées et report à nouveau

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023
Résultat non affecté	-96 302	-52 723
Réserves Consolidées	52 771	48 531
Réserves de réévaluation des actifs financiers	1 969	1 753
Ecart de réévaluations	7 663	8 548
Effets des variations de parités monétaires	1 301	874
Total	-32 598	6 982

6.11.15 Situation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En millions de FCFA	31.12.2024		
	Total	Dont	
		Part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle
Ecart de conversion	2 184	1 301	882
Pertes et gains nets sur actifs financiers (1)	1 454	1 112	342
Impôts différés relatifs aux éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	-398	-306	-92
Sous-total des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres recyclable	3 240	2 108	1 132
Pertes et gains nets sur la réévaluation des immobilisations	0	0	
Pertes et gains nets sur les titres de participations classés à la JVAERG	2 161	1 755	406
Impôts différés relatifs aux éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	-709	-593	-116
Sous-total des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres non recyclable	1 452	1 162	290
Total	4 692	3 270	1 422

En millions de FCFA	31.12.2023		
	Total	Dont	
		Part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle
Ecart de conversion	1 431	874	557
Pertes et gains nets sur actifs financiers (2)	1 454	1 112	342
Impôts différés relatifs aux éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	-398	-306	-92
Sous-total des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres recyclable	2 487	1 680	807
Pertes et gains nets sur la réévaluation des immobilisations	0	0	
Pertes et gains nets sur les titres de participations classés à la JVAERG	1 723	1 458	265
Impôts différés relatifs aux éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	-589	-511	-77
Sous-total des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres non recyclable	1 134	946	188
Total	3 621	2 626	994

(2) : il agit des pertes et gains sur instrument financiers classés en disponible à la vente sous IAS 39.

Les mouvements de la période sont présentés ci-dessous :

En millions de FCFA	Mouvement de la période				
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Dont	
				Part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle
Ecart de conversion	760	0	760	428	332
Pertes et gains nets sur actifs financiers (1)	0	0	0	0	0
Variation des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres recyclable	760	0	760	428	332
Pertes et gains nets sur la réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0
Pertes et gains nets sur les titres de participations classés à la JVAERG	388	-107	282	216	66
Variation des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres non recyclable	388	-107	282	216	66
Total des variations	1 149	-107	1 042	644	398

6.11.16 Participations ne donnant pas le contrôle que le groupe considère comme matériels

Le tableau ci-dessous résume les informations des filiales du Groupe qui possèdent un pourcentage matériel de Participation ne Donnant Pas le Contrôle (PNDC), avant élimination des opérations intra-groupe au 31 décembre.

Filiales	Orabank Guinée		Orabank Côte d'Ivoire	
	2024	2023	2024	2023
Périodes				
Pourcentage participation ne donnant pas le contrôle	31,7%	31,7%	25,6%	25,6%
Titres de dette	105 355	89 373	605 578	630 164
Prêts et créances sur les établissements de crédit	58 674	36 877	105 820	104 464
Prêts et créances sur la clientèle	74 853	91 225	790 055	1 045 955
Actifs divers	14 761	12 618	82 360	77 628
Dettes envers la clientèle	224 940	216 682	1 250 745	1 436 652
Passifs divers	10 863	8 544	35 218	30 349
Actif net comptable	27 269	18 123	76 385	128 956
Valeur comptable des PNDC	8 759	5 770	20 179	33 611
Produit Net Bancaire	24 157	20 949	89 503	101 639
Résultat avant impôt	10 757	-2 884	-39 488	-6 433
Résultat après impôt	8 828	-1 008	-35 240	-6 394
Résultat net global	9 903	-1 622	-35 168	-6 321
Résultat net global attribuable au PDNC	3 137	-514	-8 987	-1 615

6.11.17 Hors bilan

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023
Engagements donnés	731 257	647 041
Engagements de financement	229 492	142 123
Engagements de garantie	501 765	504 917
Engagements reçus	3 592 516	3 108 023
Engagements de financement	0	0
Engagements de garantie	3 592 516	3 108 023

6.12 Gestion des risques

La section suivante présente les politiques de gestion des risques du Groupe. L'évaluation de l'ECL selon IFRS 9 utilise les informations et les méthodes utilisées par le Groupe pour gérer le risque de crédit, bien que certains ajustements soient apportés afin de respecter les exigences de la norme IFRS 9.

6.12.1 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière si l'un des clients du Groupe, ne remplissait pas ses obligations contractuelles. Le risque de crédit découle principalement des prêts et avances interbancaires, ainsi que des engagements de prêts, mais peut également provenir des garanties financières, des lettres de crédit, des endossements et acceptations.

Le Groupe est également exposé à d'autres risques de crédit liés à des investissements dans des titres de créance et à d'autres expositions comme les soldes de règlement avec des contreparties de marché et des contrats de prise en pension.

Le risque de crédit est le risque le plus important pour l'activité du Groupe. La direction gère donc avec soin son exposition au risque de crédit. La gestion et le contrôle du risque de crédit sont centralisés au sein de la direction du risque qui rend compte régulièrement au Conseil d'administration et au responsable de chaque filiale.

Afin d'encadrer la gestion des risques de crédit du Groupe, Oragroup définit un dispositif de contrôle et de surveillance reposant sur la politique de risque de crédit. Périodiquement, ce dispositif est revu et validé par le Comité des risques du Conseil d'administration.

La définition des méthodes d'évaluation du risque de contrepartie est assurée par la Direction des risques. La Direction des risques, a la charge de :

- valider les notes de crédit ou les critères internes de notation des clients ;
- assurer le suivi et la surveillance des expositions de montant unitaire élevé et de divers portefeuilles de crédits spécifiques ;
- valider les politiques de provisionnement spécifiques et collectives.

Par ailleurs, elle effectue l'analyse d'ensemble des portefeuilles et assure les reportings associés y compris vis-à-vis des autorités de tutelle. Un rapport mensuel sur l'activité de la Direction des risques est présenté au Comité des risques Groupe (CORISQ) et des analyses spécifiques sont soumises à la Direction générale.

6.12.1.1 Politique de crédit

Les principes du risque de crédit reflètent les convictions et la position du Conseil d'administration, de la Direction Générale et du personnel en matière de risque de crédit. Ils servent de guide pour le choix des types de financement et des clients avec lesquels des relations seront nouées. Ce choix ne sera pas basé sur l'appétit du risque (voir encadré sur les paramètres spécifiques pour la définition de l'appétit du risque) et la rentabilité seulement, mais aussi sur les valeurs et l'éthique du Groupe et la réputation visée au sein de la communauté bancaire.

Lors de la décision d'accorder un crédit, le Groupe Orabank doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie. De plus, le processus d'octroi de crédit à un client intègre la vision d'engagement global du Groupe auquel appartient ce client. La validation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit pour le risque.

Les principes du Groupe sont décrits à travers les éléments suivants :

- se focaliser sur les clients qui respectent les critères d'acceptation des risques du Groupe ;
- gérer le portefeuille de crédit pour s'assurer que le risque de concentration excessive sur un secteur d'activité et un client individuel est minimisé ;
- s'assurer que les concours à accorder à un client (personnalité juridique ou physique) sont en conformité avec la réglementation prudentielle des zones d'implantation respectives du Groupe ;
- respecter les principes de la connaissance du client (Know Your Customer : KYC). S'abstenir en cas de doute ;
- vérifier la conformité aux procédures de Lutte anti-Blanchiment (LAB) et de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) ;
- s'abstenir d'octroyer un crédit quand la source de remboursement, l'objet/destination du crédit sont inconnus ;
- faire preuve de beaucoup de réserve si la capacité de remboursement du client est basée sur une projection financière ou un paiement très optimiste. Pour chaque

opération, la pression de gain ne doit pas reléguer les considérations du risque en arrière-plan ;

- Rémunérer le crédit en fonction du niveau de risque pris ou à prendre ;
- encourager aussi largement que possible le financement des besoins de la clientèle des Particuliers, PME/PMI par des Programmes de Crédits approuvés ;
- s'assurer que le financement global de l'opération est bouclé pour éviter des financements partiels successifs ;
- Prendre une garantie accessoirement au crédit ;
- analyser la source de remboursement (primaire, secondaire et tertiaire).

Le processus de validation des risques repose sur les principes clés ci-après :

- toutes les transactions entraînant un risque de crédit doivent être soumises à autorisation préalable ;
- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement au secteur de suivi commercial du client et aux unités de risque dédiées qui examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à ce client afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe ;
- ce secteur de suivi commercial et cette unité de risque doivent être indépendants l'un de l'autre ;
- Les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement s'appuyer sur les notes de risque attribuées en interne proposées par le secteur de suivi commercial et validées par la Direction des risques.

6.12.1.2 Dispositif de suivi et de surveillance des risques

Des limites d'autorisations sont fixées par contrepartie, et le processus d'octroi doit s'inscrire dans le respect de la limite globale des autorisations pour le groupe auquel la contrepartie appartient.

Les expositions individuelles importantes sont revues en Comité des Grands Risques présidé par la Direction générale.

6.12.1.3 Notations du risque (Rating)

La notation du risque (Risk rating) est un grade attribué à une entreprise et/ou un groupe d'entreprises et qui reflète la qualité de leur risque. Il y a la notation du risque du client et la notation du risque du concours.

La notation du risque du client évalue la capacité attendue de remboursement du client. Cette évaluation est opérée à travers l'analyse quantitative (états financiers et des projections, de la trésorerie d'exploitation, etc..) et l'analyse qualitative (management, relation bancaire, secteur d'activité, etc....) des facteurs de risque lié au client.

La notation du risque du concours définit le risque spécifique de la facilité de crédit en combinant la notation du risque du client avec l'analyse des facteurs tels que la structure du concours et des sûretés.

Pour une gestion effective des risques liés aux engagements individuels aussi bien que du portefeuille des engagements, il sera procédé à une notation du client et de son (ses) concours avec l'outil de notation Rating Pro du Groupe. Au bout de cette notation, le risque est quantifié

pour permettre un contrôle de l'évolution de la situation de risque de client au cours de la vie du crédit lors des revues du portefeuille.

La classification du portefeuille suivant la notation interne se présente de la manière suivante :

- **Créances saines** : il s'agit des créances ne comportant aucune défaillance dans les remboursements, les découverts respectant des autorisations en compte avec mouvements créditeurs et les créances restructurées remboursées pendant au moins 24 mois sans aucun impayé.
- **Watch-list** : il s'agit des créances en observation possédant des impayés ne dépassant pas 30 jours, les dépassements autorisés de découvert et les créances restructurées sans incident avec des durées comprises entre 12 et 24 mois.
- **Créances pré douteuses** : il s'agit des créances avec des impayés de moins de 90 jours et de plus de 30 jours, les débits sans rupture de plus de 60 jours et moins de 90 jours et sans autorisation, les dépassements non nivelés de plus de 60 jours et de moins de 90 jours et les créances restructurées sans impayé avec remboursement de moins 12 mois.
- **Créances douteuses potentielles** : il s'agit des impayés et des débits sans autorisation de plus de 90 jours, les comptes débiteurs sans mouvement de plus de 90 jours et les créances restructurées avec impayés de plus de 30 jours.
- **Créances douteuses** : il s'agit des créances avec des impayés de plus de 90 jours et non classées dans la catégorie précédente.
- **Créances irrécouvrables** : il s'agit des créances douteuses entièrement provisionnées de plus de 5 ans.

Pour les titres de créances du portefeuille, les notes de crédit des agences de notation externes sont utilisées. Ces notes publiées sont continuellement surveillées et mises à jour. Les PD associées à chaque note sont déterminées en fonction des taux de défaut réalisés au cours des 12 mois précédents, tels que publiés par l'agence de notation. Pour les titres de créances d'Etat, les PD sont estimées nulles par le Groupe.

La méthode de notation des clients du groupe comprend 10 niveaux de notation pour les instruments non en défaut (1 à 10) et cinq niveaux pour les instruments en défaut (11 à 15). L'échelle principale attribue à chaque catégorie de notation une plage spécifiée de probabilités de défaut, qui est stable dans le temps. Les méthodes de notation font l'objet d'une validation et d'un recalibrage annuels afin de refléter les dernières projections en tenant compte de tous les défauts effectivement observés.

Le suivi de la notation interne des entreprises fait l'objet d'un dispositif commun à l'ensemble du groupe Orabank permettant de garantir une notation homogène au sein du Groupe

6.12.1.4 Mesure du risque de crédit

Prêts et créances ; engagement de financement et de garantie

L'estimation de l'exposition au risque de crédit aux fins de la gestion des risques est complexe et nécessite l'utilisation de modèles car l'exposition varie en fonction de l'évolution de la situation du marché, des flux de trésorerie attendus et du facteur temps. L'évaluation du risque de crédit d'un portefeuille d'actifs implique d'autres estimations de la probabilité de défaillance, des ratios de perte associés et des corrélations de défaillance entre les contreparties. Le Groupe mesure le risque de crédit à l'aide de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition au risque implicite (EAD) et de la perte en cas de défaillance (LGD). Cette approche est similaire à celle utilisée aux fins de l'évaluation de la perte de crédit attendue selon la norme IFRS 9.

b. Augmentation significative du risque de crédit (SICR) et classification en stage

Le Groupe considère qu'un instrument financier a connu une augmentation significative du risque de crédit lorsqu'un ou plusieurs des critères quantitatifs ou qualitatifs ont été remplis. L'évaluation de ces critères permet de déterminer la classification entre les stages.

Stage 1 :

Les expositions en Stage 1 sont considérées comme saines et ne présentent pas de dégradation significative du risque de crédit par rapport à leur comptabilisation initiale. Les critères pour rester en Stage 1 sont les suivants :

- **Critères quantitatifs :**
 - Les paiements contractuels ne présentent pas de défauts de paiement supérieurs à 30 jours.
 - La note interne de la contrepartie est comprise entre 1 et 6, indiquant une bonne qualité de crédit.
- **Critères qualitatifs :**
 - Le débiteur continue d'opérer dans un environnement économique stable, sans détérioration majeure attendue.
 - Aucun signe de dégradation significative des indicateurs internes ou externes du risque de crédit.
 - Le débiteur a une capacité solide à honorer ses engagements financiers, même en cas de conditions économiques défavorables à court terme.

Stage 2 :

Les expositions en Stage 2 concernent des contrats sains, mais ayant subi une dégradation significative de la qualité du crédit. Les critères de passage en Stage 2 sont :

- **Critères quantitatifs :**
 - Arriérés de paiement compris entre 30 et 90 jours.
 - Une augmentation de la PD à 12 mois ou à maturité de plus de 7% par rapport à la comptabilisation initiale.
 - La note interne du débiteur est supérieure ou égale à 7.
 - Contrat ayant subi une restructuration
- **Critères qualitatifs :**
 - Une détérioration importante, avérée ou attendue, des résultats financiers du débiteur, affectant sa capacité à honorer ses engagements.
 - Un important changement défavorable, avéré ou attendu, touchant l'environnement réglementaire économique ou technologique du débiteur, qui entraîne une diminution importante dans sa capacité à honorer ses engagements.
 - Un changement défavorable dans les conditions économiques, commerciales ou réglementaires qui peut affaiblir la capacité de remboursement du débiteur.
 - Une baisse des indicateurs de marché externes, tels que la notation de crédit externe ou d'autres instruments financiers détenus par le même débiteur.

Stage 3 :

Les expositions en Stage 3 concernent des contreparties défaillantes. Les critères de classification en Stage 3 sont :

- **Critères quantitatifs :**
 - Défaut de paiement supérieur à 90 jours.
 - Restructuration d'un contrat déjà classé comme douteux selon le référentiel local ou déjà classé en stage 3 sous IFRS 9.
 - Créance restructurée avec impayé de plus de 30 jours.
- **Critères qualitatifs :**
 - Un effondrement avéré ou attendu des résultats d'exploitation ou une faillite imminente.
 - Des indicateurs externes montrant une dégradation importante de la situation financière du débiteur.

Critères de retour en stage inférieur

Un retour en stage inférieur (de Stage 3 à Stage 2 ou de Stage 2 à Stage 1 ou Stage 3 à Stage 1) peut être envisagé après l'observation d'une amélioration significative du risque de crédit du débiteur.

Les critères quantitatifs ou qualitatifs suivants permettent de reclasser les contreparties en stage inférieur, notamment lorsque la revue qualitative met en évidence le remboursement de l'arriéré et une diminution significative du risque.

❖ Passage de Stage 2 à Stage 1 :

- **Critère quantitatif :**
 - Les arriérés de paiement sont entièrement résolus, ou le débiteur n'accuse aucun retard de paiement supérieur à 30 jours, et la note de la contrepartie est désormais comprise entre 1 et 6.
 - Créance restructurée ayant enregistré un an de paiements réguliers et conformes depuis sa classification en Stage 2, témoignant ainsi d'une stabilité financière retrouvée.
- **Critères qualitatifs :**
 - Une amélioration notable des résultats financiers du débiteur, avec des signes de stabilité économique et une capacité retrouvée à honorer les engagements financiers.
 - Des conditions économiques, commerciales ou réglementaires améliorées pour le débiteur.
 - Un redressement prouvé de la situation du débiteur, tel qu'une augmentation des flux de trésorerie ou une réduction des dettes.

❖ Passage de Stage 3 à Stage 2 :

- **Critères quantitatifs :**
 - Absence d'impayés de plus 90 jours ;
 - Créance restructurée ayant enregistré un an de paiements réguliers et conformes depuis sa classification en Stage 3, témoignant ainsi d'une stabilité financière

retrouvée.

▪ **Critères qualitatifs :**

- Le débiteur a démontré une amélioration significative de ses résultats financiers, avec des indicateurs positifs sur sa solvabilité.
- Un environnement économique ou réglementaire plus favorable a permis une amélioration des perspectives du débiteur.

❖ **Passage de Stage 3 à Stage 1**

Ce passage direct **indique une amélioration significative de la situation financière du débiteur**. Les critères sont les suivants :

▪ **Critère quantitatif :**

- Les arriérés de paiement sont inférieurs ou égaux à 30 jours, et la note interne du débiteur s'est améliorée, atteignant un niveau compris entre 1 et 6, ce qui témoigne d'une nette reprise de la qualité de crédit.

▪ **Critères qualitatifs :**

- Le débiteur a redressé sa situation financière de manière significative, avec une amélioration notable de ses résultats d'exploitation et des flux de trésorerie.
- L'analyse des risques a confirmé que le débiteur peut désormais honorer ses engagements financiers de manière durable, et la restructuration éventuelle de la dette a permis de restaurer la viabilité de l'entreprise.

Une période probatoire est respectée avant tout reclassement en stage inférieur pour les encours restructurés. Cette période est d'un an pour les engagements qui passent de Stage 3 à Stage 2, ainsi que pour ceux qui passent de Stage 2 à Stage 1. Ce délai permet de s'assurer que le débiteur a effectivement rétabli sa capacité à honorer ses engagements financiers de manière durable.

L'évaluation du SICR intègre des informations prospectives et est réalisée sur une base semestrielle au niveau du portefeuille pour tous les instruments financiers de détail détenus par le Groupe. En ce qui concerne les instruments financiers de gros et de trésorerie, lorsqu'une liste de surveillance est utilisée pour surveiller le risque de crédit, cette évaluation est effectuée au niveau de la contrepartie et de manière périodique. Les critères utilisés pour identifier le SICR sont contrôlés et examinés périodiquement par l'équipe de risque de crédit indépendante afin de déterminer leur pertinence.

Excepté les bons de trésor et les obligations d'Etat, le Groupe n'a pas utilisé l'exemption de risque de crédit faible pour aucun instrument financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Mesure d'ECL - Explication des entrées, des hypothèses et des techniques d'estimation

La perte de crédit attendue est évaluée sur une base de 12 mois ou sur la durée de vie, selon qu'une augmentation significative du risque de crédit est survenue depuis la comptabilisation initiale ou qu'un actif est considéré comme ayant subi une dépréciation de crédit. Les pertes de crédit attendues sont le produit actualisé de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition au risque de défaut (EAD) et de la perte en cas de défaillance (LGD), définies comme suit :

i) Probabilité de défaut (PD)

La PD représente la probabilité qu'un emprunteur manque à son obligation financière (voir « Définition de défaut et de perte de crédit » ci-dessus), soit au cours des 12 prochains mois (12 mois de PD), soit sur la durée de vie restante (PD à vie) de la dette. Les PD à 12 mois sont requises pour calculer les ECL des actifs financiers classés dans le « Stage 1 ». Ces PD constituent également la base des courbes de PD sur la durée de vie, nécessaires pour calculer les ECL sur la durée de vie pour les comptes classés en « stage 2 ».

Le Groupe a mis en place un dispositif de notation de la contrepartie qui permet d'évaluer tous les clients engagés. Ce dispositif repose sur deux axes principaux : la notation d'octroi et la notation comportementale.

1. Notation d'Octroi (Quantitative et Qualitative)

La notation d'octroi est une évaluation qui combine des aspects quantitatifs et qualitatifs pour établir un score de crédit pour chaque client. Cette notation utilise une échelle de 1 à 15, où chaque score reflète un niveau de risque spécifique.

▪ Aspects Quantitatifs :

Les critères quantitatifs intègrent des analyses financières pertinentes qui permettent d'apprécier le risque de crédit. Ils évaluent la capacité de l'emprunteur à rembourser son prêt en tenant compte de la structure de son capital, de sa liquidité, de sa rentabilité et de ses flux de trésorerie. De plus, pour le scoring des particuliers, l'analyse de l'employeur ainsi que la situation financière du salarié sont également prises en compte, offrant ainsi une vision complète de la capacité de remboursement de l'emprunteur.

▪ Aspects Qualitatifs :

Les critères qualitatifs englobent des facteurs tels que la qualité de la gestion et la position sur le marché. Pour les salariés, des éléments spécifiques sont pris en compte, notamment la catégorie de cadre salarié et l'ancienneté dans l'entreprise. Ces aspects qualitatifs peuvent influencer significativement la notation finale, même si les données quantitatives ne sont pas optimales. Par exemple, un client ayant une longue relation avec la banque et un bon historique de remboursement peut bénéficier d'une note plus élevée, malgré des performances financières fluctuantes. Cette approche holistique permet au Groupe de mieux comprendre les risques associés à chaque emprunteur, garantissant ainsi une décision d'octroi plus éclairée. La note d'octroi pour les entreprises correspond au rating financier ajusté par la note qualitative.

2. Notation Comportementale

La notation comportementale évalue les comportements de remboursement d'une contrepartie sur une période historique significative, utilisant également une échelle de 1 à 15.

Qualité de la Créance :

Ce critère évalue si les paiements sont effectués à temps et si des défauts ont été enregistrés au cours de la période considérée. Les contreparties avec des paiements réguliers et sans incidents de défauts majeurs reçoivent une note plus favorable. Par exemple, un client ayant respecté ses engagements pendant cinq années consécutives obtiendra une note comportementale de 1, tandis qu'un client ayant eu des retards récurrents se verra attribuer une note plus élevée.

La notation comportementale dynamique permet au Groupe de réagir rapidement aux évolutions du comportement des clients, favorisant ainsi une gestion proactive des risques de crédit. En surveillant en permanence la performance des emprunteurs, la banque est en mesure d'ajuster ses politiques de crédit et ses mesures de gestion des risques, réduisant ainsi l'exposition aux pertes potentielles.

3. Calcul de la Note de la contrepartie

La note de la contrepartie est calculée en faisant la moyenne entre la note d'octroi et la note comportementale. Conformément aux directives établies par la Direction de la Gestion des Risques du Groupe, qui est responsable de la mise en place des modèles de notation et du choix des pondérations, une pondération plus significative est accordée à la note comportementale.

Moyenne Pondérée : Pour le calcul de la note finale, la note d'octroi est multipliée par un facteur de pondération inférieur, tandis que la note comportementale dynamique est multipliée par un facteur de pondération supérieur. Cette approche souligne l'importance de l'historique de comportement de paiement et de la qualité de la créance dans l'évaluation globale du risque de crédit. Ainsi, une contrepartie ayant démontré une bonne gestion de ses obligations financières dans le temps peut compenser un score d'octroi relativement moins bon.

4. Back testing des PD

Dans notre analyse des risques de crédit, nous avons utilisé une matrice de transition pour tracer les migrations des notations au sein de notre portefeuille. En suivant les mouvements trimestriels des expositions entre les différentes catégories de portefeuille à risque (PAR), nous avons pu estimer les probabilités de défaut (PD) correspondantes pour chaque note.

Cette matrice de transition représente de manière synthétique les mouvements des expositions vers les catégories de portefeuille à risque (PAR) sous forme de tableau, en retraçant les évolutions trimestrielles. Elle offre une vue d'ensemble des probabilités conditionnelles de migration vers des arriérés significatifs, notamment "PAR 90", en fonction de la classification initiale de chaque prêt. La matrice permet ainsi de suivre la dynamique des créances en fonction de leur note, en mettant en évidence les probabilités de défaut associées à chaque note.

Pour une interprétation réaliste des probabilités de défaut au niveau de la matrice de transition, nous avons calculé une moyenne mobile basée sur trente (30) observations trimestrielles. Cette méthode permet de capturer le comportement global du portefeuille sur la période observée.

ii) Exposition en cas de défaut (EAD)

L'EAD est basé sur les montants que le Groupe s'attend à perdre au moment du défaut, au cours des 12 prochains mois (12 mois EAD) ou sur la durée de vie restante (EAD à vie). Le montant de l'EAD est au moins égal à l'encours du prêt. Par la suite, l'EAD est calculé comme suit :

- Pour toutes les facilités renouvelables (découverts), l'EAD est égale à la somme du solde du compte à la date de clôture et du solde de la limite de crédit non utilisé pondéré par le facteur de conversion en crédit. Le facteur de conversion représente la proportion de découvert qui devrait être tiré en cas de défaut.
- Pour toutes les facilités non renouvelables, l'échéancier de remboursement du prêt est utilisé pour déterminer le profil des encours basé sur les paiements contractuels prévus.

iii) Perte en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaillance (LGD) représente l'attente du Groupe quant à l'ampleur de la perte sur une exposition en défaut. LGD varie en fonction du type et de l'ancienneté de la créance, ainsi que de la disponibilité d'une garantie. La LGD est exprimée en pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut (EAD). LGD est calculé sur une base de 12 mois ou à vie, où LGD de 12 mois est le pourcentage de perte attendu si la défaillance survient au cours des 12 prochains mois et de LGD à vie qui est le pourcentage de perte prévue si la défaillance survient pendant la durée de vie restante prévue du prêt. Les LGD à 12 mois et à vie sont déterminés en fonction des facteurs qui ont une incidence sur les recouvrements effectués après défaut. Celles-ci varient selon le type de crédit. Pour les crédits garantis, cela est principalement basé sur le type de garantie et les valeurs de garantie projetées, les décotes historiques par rapport aux valeurs marchande / comptable en raison de ventes forcées, le délai de reprise de possession et les coûts de recouvrement observés. Pour les crédits non garantis, les LGD sont définies en tenant compte des probabilités de recouvrement historique des crédits non garantis. Ces LGD sont influencées par les stratégies de recouvrement.

L'ECL est déterminée en projetant la PD, la LGD et l'EAD pour chaque exposition ou segment collectif. Ces trois composantes sont multipliées ensemble et pondérées en fonction de scénarios macroéconomiques (meilleure estimation, optimisme et ralentissement). La moyenne des trois estimations permet d'obtenir le montant de la perte de crédit attendue pour l'actif.

Des informations économiques prospectives sont également incluses dans la détermination de la PD, de l'EAD et de la LGD sur 12 mois et sur la durée de vie.

Les hypothèses sous-jacentes au calcul de l'ECL telles que le profil d'échéance des PD et l'évolution de la valeur des sûretés, etc. sont surveillées et revues tous les semestres.

c. Informations sur les scénarios macroéconomiques au 31 décembre 2024

Le Groupe a identifié les principales variables économiques qui pourraient avoir une incidence sur son risque de crédit et ses pertes sur créances attendues. Il s'agit des deux indicateurs suivants : le taux de croissance du PIB et l'indice de prix des matières premières.

L'impact de ces variables économiques sur les pertes sur créances attendues a été déterminé en effectuant une analyse des principales composantes, afin de comprendre les variables importantes et d'estimer l'impact historique des variations de ces variables sur les taux de défaut du marché sur lequel opèrent les clients de la banque et sur les composantes des pertes sur créances attendues.

Les prévisions de ces variables économiques (le « scénario économique de base ») sont issues de sources externes fiables telles que, le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Mondiale, les Banques Centrales etc.) et constituent la meilleure estimation de l'économie au cours des prochaines années. L'impact de ces variables économiques sur la PD, l'EAD et la LGD a été déterminé en effectuant une analyse de régression statistique pour comprendre l'impact historique des variations de ces variables sur les taux de défaut et sur les composantes de la LGD et de l'EAD. En plus du scénario économique de base, la banque utilise deux autres scénarii (Scénario optimiste et Scénario de ralentissement économique) dans le modèle de calcul de pertes sur créances attendues. Ces pertes sur créances attendues pondérées en fonction de la probabilité sont déterminées en faisant passer chacun des scénarii dans le modèle de pertes sur créances attendues et en le multipliant par la pondération appropriée du scénario.

Le Groupe ORABANK ayant son siège au Togo, un pays membre de l'UEMOA, et les pays

de l'Union représentant plus de 80 % du total des crédits consolidés du groupe, nous adopterons les données de croissance du PIB de l'UEMOA pour les analyses macroéconomiques dans le cadre des scénarios de calcul des pertes attendues.

Les pondérations attachées au Scénario de base, au Scénario optimiste et au Scénario de ralentissement économique sont respectivement de 76 %, 9 % et 15 %. Les pondérations des scénarios sont déterminées par une combinaison d'analyse statistique en tenant compte de la gamme de résultats possibles que chaque scénario représente.

Les scénarios utilisés au 31 décembre 2024 sont différents de ceux utilisés au 31 décembre 2023.

- Scénario de base : Ce scénario tient compte de l'évolution de la situation sociopolitique et sécuritaire de certains pays de présence du groupe qui demeure particulièrement délicate. Pour la zone UEMOA, l'activité économique est demeurée vigoureuse dans l'ensemble des secteurs. Le taux de croissance se situerait entre 2,59% et 6,62% pour la zone UMOA.
- Scénario optimiste : Dans ce scénario favorable, il est supposé une remontée du taux de croissance du PIB supérieur à la moyenne de 6,62% pour nos pays de présence. Les perspectives de croissance retenteront bonnes sur l'ensemble de nos pays de présence.
- Scénario de ralentissement économique : Dans ce scénario, il est supposé une baisse du taux de croissance du PIB en dessous de 2,59% pour nos pays de présence. Cette situation serait la conséquence d'un impact plus prononcé des conflits géopolitiques, d'un aggravement des conflits sociopolitiques dans la zone, la tension sur les chaînes d'approvisionnement avec la hausse du prix des denrées de base et la persistance de l'inflation sur l'ensemble de nos pays de présence.

Afin de déterminer, les PD et LGD par scénario, une analyse de corrélation entre le taux de NPL consolidé et le taux de croissance du PIB a été effectuée. Les prévisions de PD par scénarios économiques utilisées sont résumées dans le tableau ci-dessous. Le groupe considère que ces prévisions représentent sa meilleure estimation de résultats possibles.

Note	PD (Scénario de base)	PD (Scénario optimiste)	PD (Scénario de ralentissement)
1	0,44%	0,43%	0,45%
2	1,59%	1,56%	1,62%
3	2,55%	2,50%	2,60%
4	3,28%	3,21%	3,34%
5	4,06%	3,98%	4,14%
6	6,65%	6,51%	6,78%
7	22,33%	21,88%	22,78%
8	38,78%	38,00%	39,56%
9	51,81%	50,77%	52,85%
10	88,07%	86,30%	89,84%
11	91,11%	89,28%	92,94%
12	95,73%	93,80%	97,65%
13	97,93%	95,96%	99,90%
14	98,66%	96,68%	100,00%
15	98,71%	96,73%	100,00%

Analyse de sensibilité des scénarios macroéconomiques dans le calcul des pertes sur crédit attendues des créances en catégorie 1 et 2.

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario		
Scénario de base	Scénario optimiste	Scénario pessimiste
-0,24%	-3,73%	+3,44%

Comme pour toute prévision économique, les projections et les probabilités d'occurrence sont soumises à un degré élevé d'incertitude inhérente et, par conséquent, les résultats réels peuvent être très différents de ceux projetés. Le Groupe considère que ces prévisions représentent sa meilleure estimation des résultats possibles et a analysé les non-linéarités et les asymétries au sein des différents portefeuilles du Groupe afin d'établir que les scénarii choisis sont suffisamment représentatifs de la gamme de scénarii possibles.

6.12.1.5 Concentration du risque de crédit

6.12.1.5.1 Engagements maximums sur instruments financiers soumis à dépréciation au titre de ECL

Le tableau ci-dessous présente une analyse de l'exposition au risque de crédit des instruments financiers pour lesquels une provision pour perte attendue est comptabilisée. La valeur comptable brute des actifs financiers ci-dessous représente également l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit sur ces actifs. Il s'agit des postes :

- Prêts et créances sur les établissements de crédit ;
- Prêts et créances sur la clientèle ;
- Titres de dettes ;
- Autres débiteurs divers ;
- Exposition au hors bilan.

31.12.2024						
En millions de FCFA	Exposition maximale au risque de crédit	Atténuateur de risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques d'atténuation	
		Instruments financiers	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements	Dérivés de crédit
Bilan	3 281 016	478 260	626 300	531 279	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	582 096	48 877	256 156	98 039	0	0
Titres de dette	1 330 253	0	0	0	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	235 837	0	0	0	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	2 043	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	1 659 654	452 531	611 071	531 279	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	524 781	23 148	240 927	98 039	0	0
Autres débiteurs divers	55 272	25 729	15 229	0	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	55 272	25 729	15 229	0	0	0
Hors bilan	731 257	129 901	85 378	161 222	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	2 669	101	608	21	0	0
Total des engagements	4 012 273	608 161	711 679	692 500	0	0
dont : engagements dépréciés en date de clôture	584 765	48 978	256 764	98 060	0	0

31.12.2023						
En millions de FCFA	Exposition maximale au risque de crédit	Atténuateur de risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques d'atténuation	
		Instruments financiers	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements	Dérivés de crédit
Bilan	3 617 458	538 229	612 370	459 724	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	544 042	58 523	233 346	59 085	0	0
Titres de dette	1 310 133	0	0	0	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	1 935	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	196 553	0	0	0	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	1 935	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	2 038 505	510 535	593 534	459 724	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	469 841	30 829	214 509	59 085	0	0
Autres débiteurs divers	72 267	27 694	18 837	0	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	72 267	27 694	18 837	0	0	0
Hors bilan	647 041	79 269	52 206	85 185	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	2 729	84	0	0	0	0
Total des engagements	4 264 499	617 498	664 576	544 908	0	0
dont : engagements dépréciés en date de clôture	546 772	58 607	233 346	59 085	0	0

6.12.1.5.2 Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit

6.12.1.5.2.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit	Catégorie de risque de crédit	31.12.2024				31.12.2023			
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	Total	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	Total
		Stage 1	Stage 2	Stage 3		Stage 1	Stage 2	Stage 3	
En millions de FCFA									
Prêts et créances sur les établissements de crédit	PD ≤ 2%	235 837	0	0	235 837	196 553	0	0	196 553
	PD = 100%	0	0	2 043	2 043	0	0	1 935	1 935
Provisions cumulées pour pertes		0	0	-2 043	-2 043	0	0	-1 935	-1 935
Valeur nette comptable		235 837	0	0	235 837	196 553	0	0	196 553

6.12.1.5.2.2 Prêts et créances sur la clientèle

Prêts et créances sur la clientèle	Catégorie de risque de crédit	31.12.2024				31.12.2023			
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	Total	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	Total
		Stage 1	Stage 2	Stage 3		Stage 1	Stage 2	Stage 3	
En millions de FCFA									
Corporates et Institutionnels	PD ≤ 2%	103 351	1 972	0	105 323	948 469	2 727	0	951 195
	2% < PD ≤ 20%	348 108	18 596	0	366 704	123 378	30 746	0	154 124
	20% < PD < 100%	76 644	30 759	0	107 403	411	74 197	0	74 608
	PD = 100%	0	205	286 937	287 141	0	0	219 008	219 008
Total Clientèle Corporates et Institutionnels		528 104	51 531	286 937	866 571	1 072 258	107 669	219 008	1 398 936
Banque de détail et PME	PD ≤ 2%	296 322	16 181	0	312 503	617 752	1 204	0	618 955
	2% < PD ≤ 20%	362 039	20 645	0	382 684	12 761	19 400	0	32 161
	20% < PD < 100%	52 132	125 085	0	177 217	0	20 694	0	20 694
	PD = 100%	0	0	237 844	237 844	0	0	250 833	250 833
Total Clientèle Banque de détail et PME		710 493	161 912	237 844	1 110 248	630 513	41 298	250 833	922 643
Provisions cumulées pour pertes attendues		-14 309	-16 353	-286 503	-317 165	-10 406	-12 497	-260 170	-283 073
Valeur nette comptable		1 224 287	197 090	238 277	1 659 654	1 692 365	136 470	209 671	2 038 505

6.12.1.5.2.3 Titres de dettes

Titres de dettes	Catégorie de risque de crédit	31.12.2024				31.12.2023			
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	Total	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	Total
		Stage 1	Stage 2	Stage 3		Stage 1	Stage 2	Stage 3	
En millions de FCFA									
Bons et obligations souverains	PD ≤ 2%	1 330 355	0	0	1 330 355	1 293 048	0	0	1 293 048
	2% < PD ≤ 20%	0	0	0	0	0	0	0	0
	20% < PD < 100%	0	0	0	0	0	0	0	0
	PD = 100%	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Bons et obligations souverains		1 330 355	0	0	1 330 355	1 293 048	0	0	1 293 048
Obligations corporate	PD ≤ 2%	0	0	0	0	1 032	0	0	1 032
	2% < PD ≤ 20%	0	0	0	0	16 169	0	0	16 169
	20% < PD < 100%	0	0	0	0	0	0	0	0
	PD = 100%	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Obligations corporate		0	0	0	0	17 202	0	0	17 202
Provisions cumulées pour pertes attendues		-102	0	0	-102	-117	0	0	-117
Valeur nette comptable		1 330 253	0	0	1 330 253	1 310 133	0	0	1 310 133

6.12.1.5.2.4 Autres débiteurs

Autres débiteurs divers	Catégorie de risque de crédit	31.12.2024				31.12.2023			
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	Total	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	Total
		Stage 1	Stage 2	Stage 3		Stage 1	Stage 2	Stage 3	
En millions de FCFA									
Autres débiteurs divers hors charges payées d'avance	PD = 100%	0	0	55 272	55 272	0	0	72 267	72 267
Provisions cumulées pour pertes attendues		0	0	-24 831	-24 831	0	0	-22 819	-22 819
Valeur nette comptable		0	0	30 441	30 441	0	0	49 447	49 447

6.12.1.5.2.5 Engagement hors bilan

Engagement hors bilan	Catégorie de risque de crédit	31.12.2024				31.12.2023			
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	Total	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	Total
		Stage 1	Stage 2	Stage 3		Stage 1	Stage 2	Stage 3	
En millions de FCFA									
Engagement hors bilan	PD ≤ 2%	496 148	411	0	496 559	617 679	0	0	617 679
	2% < PD ≤ 20%	147 265	19 503	0	166 768	18 513	0	0	18 513
	20% < PD < 100%	1 761	63 383	0	65 143	8 119	0	0	8 119
	PD = 100%	0	117	2 669	2 786	0	0	2 729	2 729
Total		645 173	83 414	2 669	731 257	644 311	0	2 729	647 041
Provisions cumulées pour pertes attendues		-86	-132	-1 817	-2 035	-1 151	0	-993	-2 143
Valeur nette comptable		645 088	83 282	852	729 222	643 161	0	1 737	644 897

6.12.1.5.3 Exposition des prêts et créances par notation interne

6.12.1.5.3.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit	31.12.2024			31.12.2023		
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net
<i>En millions de FCFA</i>						
Risque faible - Créance saine	233 794	0	233 794	194 618	0	194 618
Stage 1	233 794	0	233 794	194 618	0	194 618
Stage 2	0	0	0	0	0	0
Stage 3	0	0	0	0	0	0
Créances douteuse	2 043	-2 043	0	1 935	-1 935	0
Stage 1	0	0	0	0	0	0
Stage 2	0	0	0	0	0	0
Stage 3	2 043	-2 043	0	1 935	-1 935	0
Total	235 837	-2 043	233 794	196 553	-1 935	194 618

6.12.1.5.3.2 Prêts et créances sur la clientèle ordinaire

Prêts et créances sur la clientèle <i>En millions de FCFA</i>	31.12.2024			31.12.2023		
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net
Risque faible - Créance saine	995 023	-10 448	984 575	1 301 799	-8 180	1 293 619
<i>Stage 1</i>	995 023	-10 448	984 575	1 301 799	-8 180	1 293 619
Risque moyen - Watch List	287 532	-7 774	279 758	290 714	-1 107	289 608
<i>Stage 1</i>	226 553	-3 365	223 188	290 604	-1 105	289 499
<i>Stage 2</i>	60 979	-4 409	56 570	110	-2	108
Risque élevé - Créances pré-douteuses	155 621	-14 806	140 815	225 950	-10 619	215 331
<i>Stage 1</i>	17 021	-163	16 857	93 689	-163	93 526
<i>Stage 2</i>	127 287	-10 651	116 636	132 261	-10 456	121 805
<i>Stage 3</i>	11 314	-3 991	7 323	0	0	0
Risque très élevé - CDL potentiel	78 691	-17 873	60 818	161 397	-53 011	108 385
<i>Stage 1</i>	0	0	0	16 678	-23	16 656
<i>Stage 2</i>	25 177	-1 616	23 561	16 596	-2 039	14 557
<i>Stage 3</i>	53 514	-16 257	37 257	128 122	-50 949	77 173
Créances douteuse	459 953	-266 265	193 688	341 719	-210 156	131 563
<i>Stage 3</i>	459 953	-266 265	193 688	341 719	-210 156	131 563
Total	1 976 820	-317 165	1 659 654	2 321 579	-283 073	2 038 505

6.12.1.5.4 Analyse des créances saines par segment métier

Le tableau ci-dessous analyse les encours sains suivant la notation interne du Groupe par segment métier pour le portefeuille crédit à la clientèle.

En millions de FCFA	31.12.2024			
	Corporates et Institutionnels		Banque de détail et PME	
	Risque faible - Créance saine	Risque moyen - Watch List	Risque faible - Créance saine	Risque moyen - Watch List
Portefeuille d'effets commerciaux	35 143	22 512	15 759	2 749
Crédits à court terme	99 904	8 041	56 875	9 342
Crédits à moyen terme	296 758	92 484	282 317	133 907
Crédits à long terme	36 802	0	27 902	3 230
Comptes ordinaires débiteurs	116 280	9 556	19 241	4 674
Créances rattachées	8 031	401	10	636
Total	592 918	132 994	402 105	154 538

En millions de FCFA	31.12.2023			
	Corporates et Institutionnels		Banque de détail et PME	
	Risque faible - Créance saine	Risque moyen - Watch List	Risque faible - Créance saine	Risque moyen - Watch List
Portefeuille d'effets commerciaux	81 470	7 354	46 712	10 046
Crédits à court terme	240 083	13 845	44 852	7 816
Crédits à moyen terme	408 634	79 786	284 544	122 532
Crédits à long terme	32 228	235	29 422	3 211
Comptes ordinaires débiteurs	95 957	35 603	37 897	10 286
Total	858 372	136 823	443 427	153 891

6.12.1.5.5 Analyse des créances douteuses

Les créances douteuses et litigieuses et les garanties connexes détenues afin d'atténuer les pertes éventuelles sont présentés ci-dessous :

En millions de FCFA	31.12.2024				31.12.2023		
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Garanties reçues	Montant brut	Dépréciation	Montant net
Titres de dette	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 043	-2 043	0	0	1 935	-1 935	0
Prêts et créances sur la clientèle	524 781	-286 513	238 267	362 114	469 841	-261 105	208 735
Autres débiteurs divers	55 272	-24 831	30 441	40 958	72 267	-22 819	49 447
Total	582 096	-313 387	268 708	403 072	544 042	-285 860	258 183

6.12.1.5.6 Améliorations apportées aux garanties et autres crédits

Le Groupe applique diverses politiques et pratiques visant à atténuer le risque de crédit. La plus commune d'entre elle est le dépôt de garantie. Le Groupe a des politiques internes sur l'acceptabilité de certaines catégories de garanties ou sur l'atténuation des risques de crédit.

Le Groupe prépare une évaluation de la garantie obtenue dans le cadre du processus de mise en place du prêt. Cette évaluation est revue périodiquement.

Les garanties détenues à titre de garantie pour des actifs financiers autres que des prêts et avances dépendent de la nature de l'instrument. Les titres de créance, les bons du Trésor et les autres effets éligibles ne sont généralement pas garantis, à l'exception des titres adossés à des actifs et des instruments similaires, qui sont garantis par des portefeuilles d'instruments financiers.

La politique du Groupe en matière d'obtention de garanties n'a pas changé de manière significative au cours de la période considérée et la qualité générale des garanties détenues par le Groupe n'a pas changé depuis la période précédente.

Le Groupe surveille de près les sûretés détenues pour des actifs financiers considérés comme ayant une dépréciation de crédit, car il est de plus en plus probable que le Groupe prenne possession desdites sûretés pour atténuer les pertes de crédit potentielles.

6.12.1.5.7 Provisions cumulées

La provision comptabilisée au cours de la période est affectée par divers facteurs, décrits ci-après :

- transferts entre la phase 1 et les phases 2 ou 3 dus à des instruments financiers qui ont connu une augmentation (ou une diminution) significative du risque de crédit ou dont le crédit a subi une dépréciation au cours de la période, et les ajustements à la hausse ou à la baisse qui en ont résulté entre ECL à 12 mois et ECL à vie ;
- provisions supplémentaires pour les nouveaux instruments financiers comptabilisés au cours de la période ;
- impacts sur la mesure de l'ECL en raison des changements dans les PD, les EAD et les LGD au cours de la période, résultant de la mise à jour régulier des données dans les modèles ;
- impacts sur la mesure de l'ECL en raison des modifications apportées aux hypothèses ;
- impacts de la conversion pour les actifs libellés en devises et autres mouvements ; et
- actifs financiers décomptabilisés au cours de la période et reprise de provisions pour les actifs remboursés ou passés en pertes sur créances irrécouvrables.

Les tableaux suivants expliquent les variations des pertes attendues et des encours entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024 :

	31.12.2024							
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	Brut	Pertes attendues	Brut	Pertes attendues	Brut	Pertes attendues	Brut	Pertes attendues
Prêts et créances sur les établissements de crédit								
En millions de FCFA								
Au 01 janvier 2024	196 553	0			1 935	-1 935	198 489	-1 935
Transfert des actifs d'un stage à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 3	-108	0	0	0	108	0	0	0
Total après transferts	196 445	0	0	0	2 043	-1 935	198 489	-1 935
Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD	0	0	0	0	0	-108	0	-108
Nouvelle production de la période	39 392	0	0	0	0	0	39 392	0
Au 31 décembre 2024	235 837	0	0	0	2 043	-2 043	237 880	-2 043

	31.12.2024							
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	Brut	Pertes attendues	Brut	Pertes attendues	Brut	Pertes attendues	Brut	Pertes attendues
Prêts et créances sur la clientèle								
En millions de FCFA								
Au 01 janvier 2024	1 702 771	-10 406	148 967	-12 497	469 841	-260 170	2 321 579	-283 073
Transfert des actifs d'un stage à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	-54 791	136	54 791	-136	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	-54 052	203	0	0	54 052	-203	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 3	0	0	-18 110	241	18 110	-241	0	0
Transfert de Stage 3 à Stage 2	0	0	8 877	-2 842	-8 877	2 842	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 1	1 380	-134	-1 380	134	0	0	0	0
Total après transferts	1 595 308	-10 201	193 145	-15 100	533 126	-257 772	2 321 579	-283 073
Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD	0	0	0	0	0	-48 865	0	-48 865
Nouvelle production de la période	305 425	-7 359	46 380	-3 496	62 604	-40 755	414 408	-51 609
Décomptabilisation	-665 656	4 068	-26 931	2 259	-47 862	47 862	-740 449	54 190
Modification des flux de trésorerie contractuels	0	0	0	0	0	0	0	0
Passage en pertes	0	0	0	0	-24 041	14 184	-24 041	14 184
Changement dans le modèle	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de change	3 520	-15	849	-16	955	-1 158	5 324	-1 189
Amortissement surcote / décote		-803					0	-803
Au 31 décembre 2024	1 238 597	-14 309	213 442	-16 353	524 781	-286 503	1 976 820	-317 165

Titres de dettes	31.12.2024							
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	Brut	Pertes attendues	Brut	Pertes attendues	Brut	Pertes attendues	Brut	Pertes attendues
En millions de FCFA								
Au 01 janvier 2024	1 310 250	-117	0	0	0	0	1 310 250	-117
Transfert des actifs d'un stage à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Total après transferts	1 310 250	-117	0	0	0	0	1 310 250	-117
Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD	0	16	0	0	0	0	0	16
Nouvelle production de la période	246 328	0	0	0	0	0	246 328	0
Décomptabilisation	-226 223	0	0	0	0	0	-226 223	0
Au 31 décembre 2024	1 330 355	-102	0	0	0	0	1 330 355	-102

Autres débiteurs divers	31.12.2024							
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	Brut	Pertes attendues	Brut	Pertes attendues	Brut	Pertes attendues	Brut	Pertes attendues
En millions de FCFA								
Au 01 janvier 2024	0	0			72 267	-22 819	72 267	-22 819
Transfert des actifs d'un stage à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Total après transferts	0	0	0	0	72 267	-22 819	72 267	-22 819
Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouvelle production de la période	0	0	0	0	0	0	0	0
Décomptabilisation	0	0	0	0	-16 995	-2 011	-16 995	-2 011
Au 31 décembre 2023	0	0	0	0	55 272	-24 831	55 272	-24 831

Engagement hors bilan	31.12.2024							
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	Brut	Pertes attendues	Brut	Pertes attendues	Brut	Pertes attendues	Brut	Pertes attendues
En millions de FCFA								
Au 01 janvier 2024	644 311	-1 151	0	0	2 729	-993	647 041	-2 143
Transfert des actifs d'un stage à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	60	0	0	0	-60	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 3 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 1	0	0	0	0	0	0	0	0
Total après transferts	644 371	-1 151	0	0	2 669	-993	647 041	-2 143
Variaion des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD	0	0	0	0	0	-824	0	-824
Nouvelle production de la période	503 423	-33	0	0	0	0	503 423	-33
Décomptabilisation	-502 621	1 098	0	0	0	0	-502 621	1 098
Au 31 décembre 2023	645 173	-86	0	0	2 669	-1 817	647 843	-1 903

6.12.1.5.8 Politique de passage en pertes des créances (write-off)

Le Groupe passe en pertes sur créances irrécouvrables, lorsqu'il a épuisé tous les efforts de recouvrement pratiques et qu'il a conclu qu'il n'y avait aucune attente raisonnable de recouvrement. Les indicateurs justificatifs qu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement incluent la cessation des activités en application des lois et (ii) lorsque la méthode de recouvrement utilisée par le Groupe empêche la constitution d'une sûreté additionnelle et que la valeur de la sûreté est telle qu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement intégral. Les actions de recouvrement du Groupe concernent également des actifs passés en pertes. Le montant total des actifs passés en pertes sur créances irrécouvrables au cours de l'année 2024 est de FCFA 24 milliards (FCFA 20 milliards en 2023).

6.12.1.5.9 Crédits restructurés

Le Groupe modifie parfois les conditions des prêts accordés à des clients en raison de renégociations commerciales ou de prêts en difficulté, dans le but de maximiser le recouvrement. L'approbation d'une créance restructurée est validée par un niveau supérieur au niveau d'approbation initial du crédit.

La restructuration concerne souvent l'allongement de la durée initiale, les périodes de différé, des baisses de taux initial. Les politiques et les pratiques de restructuration reposent sur des indicateurs ou des critères qui, de l'avis de la direction, indiquent que le paiement va probablement se poursuivre. La restructuration s'applique le plus souvent aux prêts à terme.

La restructuration entraîne la comptabilisation d'une décote à la date de restructuration et dont la reprise est fonction des recouvrements effectués au cours de la période.

Le risque de défaillance de ces actifs après modification est évalué à la date de clôture. Le Groupe surveille la performance ultérieure des actifs restructurés et peut déterminer que le risque de crédit s'est considérablement amélioré après la restructuration, de sorte que les actifs passent des stages 3 ou 2 (ECL à vie) au stage 1 (ECL à 12 mois). Ce n'est le cas que pour les actifs dont les remboursements ont fonctionné conformément aux nouvelles conditions pendant vingt-quatre mois consécutifs. Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration au 31 décembre 2024 était de FCFA 71,8 milliards.

Les engagements restructurés au sein du Groupe ne concernent que les créances sur la clientèle. Leur classification par stage est présentée dans le tableau ci-dessous :

Crédits restructurés	31.12.2024				31.12.2023			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	Total	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	Total
	Stage 1	Stage 2	Stage 3		Stage 1	Stage 2	Stage 3	
En millions de FCFA								
Titres de dette	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	0	62 763	9 093	71 857	4 210	90 382	34 011	128 603
Total	0	62 763	9 093	71 857	4 210	90 382	34 011	128 603

6.12.1.6 Concentration des risques d'actifs financiers avec exposition au risque de crédit

6.12.1.6.1 Région géographique

Le tableau suivant décompose le principal risque de crédit de la Banque, selon le secteur géographique. Pour ce tableau, la Banque a classé les expositions aux régions en fonction du pays de domicile de ses contreparties. En cas d'indisponibilité d'information pour apprécier le domicile de la contrepartie, c'est le pays de la filiale émettrice qui est retenu.

En millions de FCFA	31.12.2024					
	UEMOA	CEMAC	Guinée Conakry	Mauritanie	Autres	Total
Titres de dette au coût amorti	947 031	277 710	105 355	157	0	1 330 253
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	112 042	64 412	57 088	2 296	0	235 837
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	1 360 704	200 860	78 002	20 089	0	1 659 654
- Corporates et Institutionnels	796 426	116 863	45 608	6 040	0	964 937
- Banque de détail et PME	564 279	83 997	32 393	14 049	0	694 717
Autres débiteurs divers porteurs de risques	154 136	13 465	5 548	200		173 349
Total Engagement du bilan	2 573 913	556 447	245 993	22 741	0	3 399 094
Engagement hors bilan	509 874	155 727	57 992	7 663		731 257
Total	3 083 787	712 174	303 985	30 404	0	4 130 350

En millions de FCFA	31.12.2023					
	UEMOA	CEMAC	Guinée Conakry	Mauritanie	Autres	Total
Titres de dette au coût amorti	1 036 159	184 653	89 320	0	0	1 310 133
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	76 241	83 299	36 599	413	0	196 553
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	1 654 340	265 350	93 249	25 567	0	2 038 505
- Corporates et Institutionnels	1 015 526	139 217	60 493	9 339	0	1 224 575
- Banque de détail et PME	638 814	126 133	32 755	16 228	0	813 931
Autres débiteurs divers porteurs de risques	155 257	5 048	6 112	516		166 933
Total Engagement du bilan	2 921 998	538 351	225 280	26 497	0	3 712 125
Engagement hors bilan	425 083	159 316	55 014	7 628		647 041
Total	3 347 080	697 666	280 294	34 125	0	4 359 166

Actifs au coût amorti : Encours et dépréciations par zone géographique

En millions de FCFA	31.12.2024							
	Montant brut				Dépréciations			
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
UEMOA	2 129 846	151 637	321 363	2 602 845	-12 408	-12 743	-157 917	-183 069
CEMAC	437 909	44 420	185 290	667 619	-1 355	-2 681	-120 601	-124 637
Guinée Conakry	222 612	14 745	6 193	243 550	-538	-581	-1 986	-3 105
Mauritanie	14 423	2 640	13 978	31 041	-109	-348	-8 043	-8 500
Autres				0				0
Total	2 804 789	213 442	526 824	3 545 055	-14 411	-16 353	-288 547	-319 310

En millions de FCFA	31.12.2023							
	Montant brut				Dépréciations			
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
UEMOA	2 548 224	98 327	257 808	2 904 358	-8 867	-8 880	-119 870	-137 617
CEMAC	450 337	43 264	163 043	656 644	-1 397	-3 284	-118 661	-123 341
Guinée Conakry	194 101	5 881	35 931	235 912	-191	-296	-16 257	-16 744
Mauritanie	16 913	1 496	14 995	33 403	-68	-38	-7 317	-7 423
Autres				0				0
Total	3 209 574	148 967	471 776	3 830 317	-10 523	-12 497	-262 105	-285 126

6.12.1.6.2 Secteur d'activité

Le tableau suivant décompose le principal risque de crédit de la Banque, selon le secteur d'activité de la contrepartie au 31 décembre.

En millions de FCFA	31.12.2024					Total
	Institutions financières	Commerce de gros et de détail	Industrie et construction	Secteur Publique	Services et autres	
Titres de dette au coût amorti	734		2 400	1 321 265	5 854	1 330 253
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	235 837	0	0	0	0	235 837
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	51 737	250 457	374 213	266 529	716 719	1 659 654
- Corporates et Institutionnels	49 479	155 892	290 400	265 690	203 476	964 937
- Banque de détail et PME	2 258	94 565	83 813	839	513 243	694 717
Autres débiteurs divers	0	16 662	5 932	0	150 755	173 349
Total Engagement du bilan	288 309	267 119	382 545	1 587 794	873 327	3 399 094
Engagement hors bilan	15 394	216 859	364 428	19 226	115 350	731 257
Total	303 702	483 978	746 973	1 607 020	988 677	4 130 350

En millions de FCFA	31.12.2023					Total
	Institutions financières	Commerce de gros et de détail	Industrie et construction	Secteur Publique	Services et autres	
Titres de dette au coût amorti	1 215		4 121	1 296 772	8 025	1 310 133
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	196 553	0	0	0	0	196 553
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	58 073	302 288	586 494	210 376	881 275	2 038 505
- Corporates et Institutionnels	56 331	197 693	466 105	209 353	295 094	1 224 575
- Banque de détail et PME	1 742	104 595	120 390	1 023	586 181	813 931
Autres débiteurs divers	0	21 413	6 809	0	138 711	166 933
Total Engagement du bilan	255 841	323 700	597 425	1 507 148	1 028 011	3 712 125
Engagement hors bilan	40 784	218 922	251 775	19 591	115 968	647 041
Total	296 625	542 622	849 200	1 526 739	1 143 980	4 359 166

Actifs financiers au coût amorti : Encours et dépréciation par secteur d'activité analysés par stage

En millions de FCFA	31.12.2024							
	Montant brut				Dépréciations			
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Institutions financières	279 523	3 572	13 600	296 696	-428	-145	-7 814	-8 387
Commerce de gros et de détail	170 040	21 099	135 397	326 535	-916	-872	-74 290	-76 078
Industrie et construction	242 329	73 075	180 991	496 394	-1 757	-10 001	-108 023	-119 781
Secteur Publique	1 514 359	69 601	13 068	1 597 027	-4 518	-691	-4 024	-9 233
Services et autres	598 538	46 096	183 769	828 403	-6 791	-4 644	-94 395	-105 831
Total	2 804 789	213 442	526 824	3 545 055	-14 411	-16 353	-288 547	-319 310

En millions de FCFA	31.12.2023							
	Montant brut				Dépréciations			
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Institutions financières	251 895	2 253	7 062	261 209	-209	-120	-5 040	-5 368
Commerce de gros et de détail	222 123	24 991	123 172	370 286	-389	-1 935	-65 675	-67 999
Industrie et construction	482 726	38 411	180 022	701 159	-800	-5 278	-104 466	-110 544
Secteur Publique	1 461 787	49 102	8 710	1 519 599	-5 072	-3 076	-4 303	-12 452
Services et autres	791 043	34 210	152 810	978 063	-4 053	-2 088	-82 622	-88 763
Total	3 209 574	148 967	471 776	3 830 317	-10 523	-12 497	-262 105	-285 126

6.12.2 Risque de change

La Banque prend en compte les effets des fluctuations des taux de change en vigueur sur sa situation financière et ses flux de trésorerie. Des limites d'exposition par devise et par jour sont globalement fixées.

En millions de FCFA	Au 31 décembre 2024				
	Dollar	Euro	CFA	Autres	Total
Actif					
Caisse et banques centrales	73	333	230 087	24 205	254 698
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	89 185	31 634	74 380	40 638	235 837
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	13 639	1 562	1 323 474	320 979	1 659 654
Titres de dettes au coût amorti			1 225 034	105 220	1 330 253
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global			7 594	177	7 771
Actifs d'impôts courants			7 746	0	7 746
Actifs d'impôts différés			50 934	0	50 934
Autres actifs (immobilisation, Comptes de régularisation et d'attente)	1 019	4 154	366 325	43 002	414 501
Total actifs financiers	103 917	37 682	3 285 575	534 220	3 961 395
Passif et capitaux propres					
Banques centrales					0
Dettes envers les établissements de crédit	7 649	37 500	493 546	6 831	545 525
Dettes envers la clientèle	78 240	21 047	2 659 402	175 036	2 933 724
Dettes représentées par un titre			58 564		58 564
Autres dettes à termes			136 157		136 157
Passifs divers	26 794	255	126 824	8 417	162 290
Dettes subordonnées			28 415		28 415
Fonds propres	0		65 102	31 618	96 720
Total passifs et fonds propres	112 682	58 801	3 568 010	221 902	3 961 395
Position nette hors bilan	237	15	443 068	287 937	731 257
Position nette de change bilan	-8 529	-21 103	160 633	600 256	731 257

Le Groupe effectue périodiquement une analyse de sensibilité pour déterminer l'impact sur les résultats globaux du Groupe résultant d'une appréciation ou d'une dépréciation potentielle des taux de change. Les résultats obtenus au 31 décembre 2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Augmentation			Diminution		
	5%	10%	20%	5%	10%	20%
Projection d'appréciation et de dépréciation du dollars	5%	10%	20%	5%	10%	20%
Impact estimé sur le résultat (en millions de FCFA)	-0,98	-1,43	-2,33	-0,07	0,38	1,29

6.12.3 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de flux de trésorerie est le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt à la juste valeur est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le Groupe prend en compte les effets des fluctuations des taux d'intérêt du marché en vigueur tant pour sa juste valeur que pour ses risques de flux de trésorerie. Le conseil d'administration fixe des limites sur le niveau d'inadéquation des réévaluations des taux d'intérêt qui peuvent être entreprises, qui sont contrôlées quotidiennement par la trésorerie du Groupe.

En millions de FCFA	Au 31 décembre 2024						
	< = 1 mois	> 1 et <= 3 mois	> 3 et <= 12 mois	>1 an et <= 5 ans	au delà de 5 ans	Non sensible au Taux	Total
Actif							
Caisse et banques centrales	171 339					83 359	254 698
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	219 937		2 900	13 000			235 837
Titres de dette au coût amorti	13 450	22 465	257 956	1 008 271	28 112		1 330 253
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	16 008	91 198	186 965	1 157 027	208 457	0	1 659 654
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global						7 771	7 771
Autres actifs	69 583				12 851	390 747	473 181
Total actifs	490 317	113 663	447 820	2 178 297	249 420	481 877	3 961 395
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit	482 059		8 681	4 285	50 500		545 525
Dettes envers la clientèle	157 184	233 019	809 790	1 689 668	44 063		2 933 724
Dettes représentées par un titre	0	87	7 477	51 000	0		58 564
Autres dettes à termes	133	4	32 204	57 306	46 510		136 157
Autres passifs						162 290	162 290
Dettes subordonnées		1 390		7 565	19 460		28 415
Fonds Propres						96 720	96 720
Total passifs	639 377	234 500	858 151	1 809 824	160 533	259 010	3 961 395
Solde net bilan	149 060	120 837	410 331	-368 474	-88 887	-222 867	0

Analyse de la sensibilité aux taux d'intérêt

Le Groupe effectue une analyse périodique de la sensibilité de ses bénéfices projetés d'un an à une augmentation ou une baisse des taux d'intérêt du marché en supposant un changement parallèle des courbes de rendement et une position de bilan constant et les résultats sur la base des données au 31 décembre 2023 sont présentés ci- dessous :

	Augmentation			Diminution		
	25 points de base	50 points de base	100 points de base	25 points de base	50 points de base	100 points de base
Variation projetée du d'intérêt						
Impact estimé sur le résultat / Fonds propres (en millions de FCFA)	140	281	562	-140	-281	-562

En millions de FCFA	Au 31 décembre 2023						Total
	< = 1 mois	> 1 et <= 3 mois	> 3 et <= 12 mois	>1 an et <= 5 ans	au delà de 5 ans	Non sensible au Taux	
Actif							
Caisse et banques centrales	170 296					69 768	240 063
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	152 708	5 100	17 746	11 000	10 000		196 553
Titres de dette au coût amorti	12 637	71 992	147 590	913 358	164 556		1 310 133
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	110 640	246 973	460 070	817 501	220 079	183 241	2 038 505
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global						6 987	6 987
Autres actifs	69 583				12 851	361 802	444 236
Total actifs	515 863	324 065	625 406	1 741 860	407 487	621 798	4 236 478
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit	545 286	34 438	13 041	12 966	50 500		656 231
Dettes envers la clientèle	165 530	245 391	852 787	1 779 383	46 403		3 089 493
Dettes représentées par un titre	1 230	416	12 596	56 000	1 568		71 810
Autres dettes à termes	834	289	37 324	37 262	44 608		120 317
Autres passifs	1 796					126 070	127 866
Dettes subordonnées		1 194		7 000	18 745		26 939
Fonds Propres						143 822	143 822
Total passifs	714 677	281 727	915 747	1 892 611	161 824	269 892	4 236 478
Solde net bilan	198 813	-42 338	290 342	150 752	-245 663	-351 906	0

6.12.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque auquel est exposé le Groupe lorsqu'il éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers.

Le Conseil d'administration du Groupe définit la stratégie du Groupe en matière de gestion du risque de liquidité et le contrôle de sa mise en œuvre est assuré par l'ALCO. L'ALCO approuve les politiques et procédures de liquidité du Groupe élaborées par le groupe des risques financiers. La Trésorerie centrale gère au quotidien la position de liquidité du Groupe et examine quotidiennement les rapports couvrant la position de liquidité du Groupe et des filiales opérationnelles et des succursales étrangères. Un rapport de synthèse, y compris les exceptions et les mesures correctives prises, est soumis à l'ALCO sur une base mensuelle ou ad hoc lorsque des seuils prédéfinis sont dépassés.

L'approche du Groupe en matière de gestion de la liquidité consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour faire face à ses engagements à leur échéance, dans des conditions normales comme de stress, sans subir de pertes inacceptables ni risquer de porter atteinte à la réputation du Groupe. Les éléments clés de la stratégie de liquidité du Groupe sont les suivants.

- Le financement quotidien, géré par le suivi des flux de trésorerie futurs pour s'assurer que les exigences peuvent être satisfaites. Cela comprend la reconstitution des fonds à mesure qu'ils arrivent à échéance ou sont empruntés par les clients ;
- Le maintien d'un portefeuille d'actifs hautement négociables qui peuvent être facilement liquidés en tant que protection contre toute interruption imprévue des flux de trésorerie ;
- Le suivi de l'état des ratios de liquidité de la situation financière par rapport aux exigences internes et réglementaires (le ratio de crédits brut sur les dépôts s'établit à 67,4% à fin 2024 (75,1% à fin 2023) ; et
- La gestion de la concentration et du profil des échéances de la dette.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie à payer par le Groupe, répartis par échéance contractuelle résiduelle à la date de l'état de la situation financière. Les montants figurant dans le tableau sont les flux de trésorerie contractuels non actualisés puisque le Groupe gère le risque de liquidité inhérent en s'appuyant sur des prévisions d'encaissement non actualisées.

En millions de FCFA	Au 31 décembre 2024					Total
	< = 1 mois	> 1 et <= 3 mois	> 3 et <= 12 mois	>1 an et <= 5 ans	au delà de 5 ans	
Actif						
Caisse et banques centrales	254 698					254 698
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	278 097	5 100	17 746	8 000	13 000	321 942
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	112 515	280 127	476 938	619 262	550 840	2 039 682
Titres de dettes au coût amorti	12 637	71 992	147 590	566 747	534 424	1 333 389
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	0	0	0	0	7 771	7 771
Autres actifs	130 589	0	0	0	342 591	473 181
Total actifs financiers	788 535	357 218	642 274	1 194 009	1 448 626	4 430 662
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	482 059	36 451	4 146	8 681	54 785	586 123
Dettes envers la clientèle	165 530	245 391	852 787	967 919	875 096	3 106 723
Dettes représentées par un titre	717	0	39 403	32 780	0	72 900
Autres dettes à termes	133	4	32 204	57 306	46 510	136 157
Autres passifs	117 639	37 000	0	0	7 651	162 290
Dettes subordonnées		1 194	0	7 000	31 205	39 399
Fonds Propres	0	0	0	0	96 720	96 720
Total passifs financiers	766 078	320 040	928 539	1 073 686	1 111 967	4 200 310
Solde net bilan	22 457	37 178	-286 265	120 323	336 658	230 352

En millions de FCFA	Au 31 décembre 2023					Total
	< = 1 mois	> 1 et <= 3 mois	> 3 et <= 12 mois	>1 an et <= 5 ans	au-delà de 5 ans	
Actif						
Caisse et banques centrales	240 063					240 063
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	292 731	5 100	17 746	8 000	13 000	336 577
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	112 515	280 127	476 938	619 262	550 840	2 039 682
Titres de dettes au coût amorti	12 637	71 992	147 590	566 747	534 424	1 333 389
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	0	0	0	0	6 987	6 987
Autres actifs	130 589	0	0	0	313 646	444 236
Total actifs financiers	788 535	357 218	642 274	1 194 009	1 418 897	4 400 933
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	545 286	36 451	4 146	8 681	54 785	649 350
Dettes envers la clientèle	165 530	245 391	852 787	967 919	875 096	3 106 723
Dettes représentées par un titre	1 314	715	5 566	68 751	16 966	93 313
Autres dettes à termes	834	289	37 324	37 262	44 608	120 317
Autres passifs	83 215	37 000	0	0	7 651	127 866
Dettes subordonnées		618	0	9 000	18 745	28 363
Fonds Propres	0	0	0	0	143 822	143 822
Total passifs financiers	796 180	320 464	899 823	1 091 613	1 161 673	4 269 753
Solde net bilan	-7 644	36 754	-257 549	102 396	257 224	131 180

Réserves de liquidité

Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité lié aux passifs financiers, le Groupe détient des liquidités constituées de trésorerie et équivalents de trésorerie, et des titres de créances émis par des souverains, qui peuvent être facilement vendus pour répondre aux besoins de liquidité. En outre, le Groupe maintient des lignes de crédit convenues avec d'autres banques et détient des actifs non grevés pouvant être utilisés comme garanties auprès des banques centrales (ces montants sont appelés « réserves de liquidité du Groupe »). Le tableau suivant présente les composantes des réserves de liquidité du Groupe :

En millions de FCFA	31.12.2024		31.12.2023	
	Encours	Juste valeur	Encours	Juste valeur
Caisse	83 359	83 359	69 768	69 768
Banques centrales	171 339	171 339	170 296	170 296
Prêts et créances sur les établissements de crédit	237 880	235 837	198 489	196 553
Bons de trésor et obligations émis par les Etats et autres actifs disponibles au refinancement	627 527	627 527	743 878	743 878
Total	1 120 105	1 118 062	1 182 430	1 180 495

6.12.5 Maturité des engagements du hors bilan

Les maturités des montants contractuels des instruments financiers hors bilan du Groupe qui l'engagent à consentir des crédits aux clients et à fournir des garanties financières sont résumées dans le tableau ci-dessous :

En millions de FCFA	31.12.2024		
	à moins d'un an	à plus d'un an	Total
Engagements de financement	229 492	0	229 492
Engagements de garantie	80 436	421 329	501 765
Total	309 928	421 329	731 257

En millions de FCFA	31.12.2023		
	à moins d'un an	à plus d'un an	Total
Engagements de financement	142 123	0	142 123
Engagements de garantie	492 563	12 355	504 917
Total	634 686	12 355	647 041

6.13 Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des Intervenants du marché à la date d'évaluation.

Selon IFRS 13, les instruments financiers évalués à la juste valeur sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge (« Day one Profit ») est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Les actifs et passifs financiers à court terme pour lesquels la valeur nette comptable est considérée correspondre à une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu de leur nature à court terme est égale à la valeur nette comptable.

En millions de FCFA	31.12.2024			31.12.2023		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	0	0	7 771	0	0	6 987
Total	0	0	7 771	0	0	6 987

Le tableau ci-dessous montre les mouvements au niveau de la classification de niveau 3 au cours de la période.

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023
Solde en début de période	1 785	1 494
Transfert reçu de niveau 1 et niveau 2	0	0
Gains/ Pertes comptabilisé en résultat	0	0
Gains/ Pertes comptabilisé dans les autres éléments de capitaux propres	388	291
Solde en fin de période	2 173	1 785

La note ci-dessous présente la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, ventilée selon la hiérarchie de la juste valeur décrite dans la Note 6.13. Cette juste valeur ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat de la totalité de ces instruments financiers. Les justes valeurs des instruments financiers incluent, le cas échéant, les intérêts courus.

En millions FCFA	31.12.2024				
	Valeur Comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	235 837	235 837	0	0	235 837
Prêts et créances sur la clientèle	1 659 654	1 659 654	0	0	1 659 654
Titres de dettes	1 330 253	1 332 240	67 585	0	1 264 655
Total	3 225 745	3 227 732	67 585	0	3 160 147

En millions FCFA	31.12.2023				
	Valeur Comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	196 553	196 553	0	0	196 553
Prêts et créances sur la clientèle	2 038 505	2 038 505	0	0	2 038 505
Titres de dettes	1 310 133	1 311 878	117 084	0	1 194 795
Total	3 545 192	3 546 937	117 084	0	3 429 853

6.14 Classification des instruments financiers

	31.12.2024			31.12.2023		
	Coût amorti	Juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	Coût amorti	Juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur par les autres éléments du résultat global
En millions FCFA						
Actif						
Caisse et banques centrales	254 698			240 063		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	235 837			196 553		
Prêts et créances sur la clientèle	1 659 654			2 038 505		
Titres de dette	1 330 253			1 310 133		
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global			7 771			6 987
Actifs divers	414 501			401 198		
Total	3 894 943	0	7 771	4 186 453	0	6 987
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	545 525			656 231		
Dettes envers la clientèle	2 933 724			3 089 493		
Dettes représentées par un titre	58 564			71 810		
Autres dettes à termes	136 157			120 317		
Passifs divers	107 514			91 364		
Dettes subordonnées	28 415			26 939		
Total	3 809 899	0	0	4 056 154	0	0

6.15 Autres informations

6.15.1 Informations sectorielles

6.15.1.1 Performances des pôles métiers

Conformément à l'approche de gestion de la norme IFRS 8, les pôles métiers sont comptabilisés conformément aux rapports internes fournis au Comité exécutif du groupe. Tous les pôles métiers utilisés par le groupe répondent à la définition d'un segment à déclarer selon IFRS 8.

Pôle métier	Particuliers	Clientèle Professionnel		Clientèle Institutionnels		Clientèle Entreprises			Trésorerie	Autres	Total	Ajustements de consolidation	Groupe consolidé
			Toute Petite Entreprises	Secteur Public	Organisations Internationales-ONG	Grandes Entreprises	Entreprises Locales	Petite et Moyenne Entreprises					
En millions FCFA	Particuliers	Professionnel											
Marge nette d'intérêts	17 794	29	6 806	-6 270	-7 894	19 721	15 511	12 987	50 299	-10 810	98 172	0	98 172
Commissions nettes	16 105	1 296	15 969	8 145	3 157	11 529	15 259	10 371	13 706	22 766	118 302	-21 037	97 265
PRODUIT NET BANCAIRE	33 899	1 325	22 774	1 874	-4 738	31 250	30 770	23 358	64 005	11 956	216 473	-21 037	195 436
Charges d'exploitation	-42 745	-3 225	-22 789	-13 069	-6 145	-20 003	-21 622	-18 614	-21 810	-16 138	-186 160	15 016	-171 144
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-8 846	-1 900	-15	-11 194	-10 883	11 247	9 148	4 744	42 195	-4 182	30 313	-6 021	24 292
Coût du risque	-6 632	1 527	-32 192	-762	-6 111	6 556	-7 218	-21 292	0	-1 738	-67 862	-1 195	-69 056
RESULTAT D'EXPLOITATION	-15 478	-372	-32 207	-11 956	-16 995	17 802	1 930	-16 548	42 195	-5 920	-37 548	-7 216	-44 764
Gains et pertes nets sur cession	216	4	53	21	8	128	-3	65	348	-684	156	0	156
RESULTAT AVANT IMPOT	-15 262	-368	-32 154	-11 935	-16 986	17 931	1 928	-16 483	42 543	-6 604	-37 392	-7 216	-44 608
Crédits nets sur la clientèle	480 088	16 640	164 803	145 871	44 147	297 393	315 357	195 354	0	0	1 659 654		1 659 654
Dépôts	713 413	65 102	282 097	393 331	319 257	425 920	502 459	235 740	0	0	2 937 319	-3 595	2 933 724
Portefeuille de titres	0	0	0	0	0	0	0	0	1 330 253	0	1 330 253		1 330 253

Au 31 décembre 2023	Particuliers		Clientèle Professionnel		Clientèle Institutionnels		Clientèle Entreprises			Trésorerie	Autres	Total	Ajustements de consolidation	Groupe consolidé	
	Particuliers	Professionnel	Toute Petite Entreprises	Secteur Public	Organisations Internationales-ONG	Grandes Entreprises	Entreprises Locales	Petite et Moyenne Entreprises							
En millions FCFA															
Marge nette d'intérêts	15 464	1 069	9 770	-883	-8 007	32 331	16 565	15 800	44 065	-9 232	116 943	0	116 943		
Commissions nettes	17 741	4 324	10 410	5 586	2 132	12 681	15 824	9 320	19 194	25 139	122 351	-24 014	98 337		
PRODUIT NET BANCAIRE	33 205	5 392	20 180	4 704	-5 874	45 012	32 389	25 120	63 259	15 907	239 294	-24 014	215 280		
Charges d'exploitation	-36 887	-4 945	-12 516	-5 334	292	-29 074	-18 307	-12 165	-30 129	-16 281	-165 345	14 042	-151 303		
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-3 682	447	7 663	-631	-5 583	15 938	14 082	12 956	33 130	-374	73 948	-9 972	63 976		
Coût du risque	-9 001	-252	-14 251	7 622	-3 961	-13 773	-31 111	-24 800	-23	-5 182	-94 732	-1 500	-96 231		
RESULTAT D'EXPLOITATION	-12 682	195	-6 588	6 991	-9 543	2 165	-17 029	-11 844	33 107	-5 556	-20 783	-11 472	-32 255		
Gains et pertes nets sur cession d'immobilisations	57	7	42	1	4	61	45	40	54	710	1 020	0	1 020		
RESULTAT AVANT IMPOT	-12 625	202	-6 545	6 992	-9 539	2 227	-16 984	-11 805	33 161	-4 846	-19 763	-11 472	-31 235		
Crédits nets sur la clientèle	391 274	25 486	152 536	184 918	97 891	537 658	432 062	216 680	0	0	2 038 505		2 038 505		
Dépôts	633 590	89 282	208 810	509 840	381 706	435 214	596 147	236 519	0	0	3 091 107	-1 613	3 089 493		
Portefeuille de titres	0	0	0	0	0	0	0	0	1 310 133	0	1 310 133		1 310 133		

6.15.1.2 Performances des zones géographiques

Le groupe opère dans quatre zones géographiques dont les performances sont résumées ci-dessous. Il s'agit de la zone UEMOA composée de huit entités bancaires, la zone CEMAC qui regroupe les filiales du Tchad et du Gabon et les filiales de la Mauritanie et de la Guinée Conakry constituées en deux zones distinctes.

En millions FCFA	Au 31 décembre 2024						Ajustements de consolidation	Total Groupe
	UEMOA	CEMAC	Guinée Conakry	Mauritanie	Autres	Total		
Marge nette d'intérêts	75 775	15 905	15 802	1 500	-10 810	98 172	0	98 172
Commissions nettes	61 888	24 017	8 355	1 276	22 766	118 302	-21 037	97 265
PRODUIT NET BANCAIRE	137 663	39 922	24 157	2 776	11 956	216 473	-21 037	195 436
Charges d'exploitation	-108 163	-41 676	-15 607	-4 577	-16 138	-186 160	15 016	-171 144
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	29 500	-1 754	8 550	-1 801	-4 182	30 313	-6 021	24 292
Coût du risque	-73 096	2 964	2 207	1 800	-1 738	-67 862	-1 195	-69 056
RESULTAT D'EXPLOITATION	-43 596	1 211	10 757	-1	-5 920	-37 548	-7 216	-44 764
Gains et pertes nets sur cession d'immobilisations.	161	691	0	-12	-684	156	0	156
RESULTAT AVANT IMPOT	-43 434	1 902	10 757	-12	-6 604	-37 392	-7 216	-44 608
Impôts sur les sociétés	5 166	-1 785	-1 929	-527	-681	245	0	245
RESULTAT NET	-38 268	117	8 828	-539	-7 285	-37 148	-7 216	-44 363
Total bilan	2 921 797	698 113	279 022	30 570	317 926	4 247 428	-286 033	3 961 395
Total des fonds propres	125 629	-12 702	27 919	-9 301	113 250	244 794	-148 074	96 720

En millions FCFA	Au 31 décembre 2023						Ajustements de consolidation	Total Groupe
	UEMOA	CEMAC	Guinée Conakry	Mauritanie	Autres	Total		
Marge nette d'intérêts	89 467	21 931	13 579	1 198	-9 232	116 943	0	116 943
Commissions nettes	67 565	21 250	7 370	1 027	25 139	122 351	-24 014	98 337
PRODUIT NET BANCAIRE	157 032	43 181	20 949	2 225	15 907	239 294	-24 014	215 280
Charges d'exploitation	-104 054	-28 693	-12 699	-3 619	-16 281	-165 345	14 042	-151 303
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	52 979	14 488	8 250	-1 394	-374	73 948	-9 972	63 976
Coût du risque	-50 678	-22 600	-11 133	-5 138	-5 182	-94 732	-1 500	-96 231
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 301	-8 113	-2 884	-6 532	-5 556	-20 783	-11 472	-32 255
Gains et pertes nets sur cession d'immobilisations	212	23	0	75	710	1 020	0	1 020
RESULTAT AVANT IMPOT	2 513	-8 089	-2 884	-6 457	-4 846	-19 763	-11 472	-31 235
Impôts sur les sociétés	-2 695	9 578	1 876	2 732	1 558	13 049	0	13 049
RESULTAT NET	-182	1 489	-1 008	-3 725	-3 288	-6 714	-11 472	-18 186
Total bilan	3 267 786	724 683	264 086	28 810	332 149	4 617 514	-381 036	4 236 478
Total des fonds propres	203 903	-9 618	21 607	-6 537	123 518	332 874	-189 052	143 822

6.15.2 Gestion du capital et adéquatation fonds propres

6.15.2.1 Cadre réglementaire

Depuis janvier 2018, Oragroup applique la nouvelle réglementation Bâle 2/3 mise en œuvre dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) par le biais de la Décision n°013/24/06/CM/UMOA du 24 juin 2016 portant dispositif prudentiel,

Le cadre général défini par le dispositif Bâlois s'articule autour de trois piliers :

- Le Pilier 1 fixe les exigences minimums de solvabilité et énonce les règles que les banques doivent employer pour mesurer les risques et calculer les besoins en fonds propres qui en découlent selon des méthodes standardisées ou plus avancées ;
- Le Pilier 2 concerne la surveillance discrétionnaire exercée par l'autorité de tutelle compétente qui lui permet, en dialoguant constamment avec les établissements de crédit dont elle assure la supervision, d'apprécier l'adéquation de fonds propres calculés selon le Pilier 1 et de calibrer des exigences de fonds propres supplémentaires prenant en compte l'ensemble des risques auxquels sont confrontés ces établissements ;
- Le Pilier 3 encourage la discipline de marché en élaborant un ensemble d'obligations déclaratives, tant quantitatives que qualitatives, qui permettent aux acteurs du marché de mieux évaluer les fonds propres, l'exposition aux risques, les procédures d'évaluation des risques et, partant, l'adéquation des fonds propres d'un établissement donné.

En matière de capital, les principales nouvelles mesures introduites pour renforcer la solvabilité des banques ont été les suivantes :

- la refonte complète et l'harmonisation de la définition des fonds propres avec en particulier l'amendement des règles de déductions, la définition d'un ratio Common Equity Tier 1 normé et de nouveaux critères d'éligibilité aux fonds propres « Tier 1 » pour les titres hybrides ;
- de nouvelles exigences en fonds propres au titre du risque de contrepartie des opérations de marché.

Les objectifs du Groupe lors de la gestion du capital, qui est un concept plus large que les « fonds propres » sont les suivants :

- se conformer aux exigences de fonds propres établies par les régulateurs bancaires sur les marchés où les filiales du Groupe opèrent ;
- préserver la capacité du Groupe à poursuivre ses activités afin de continuer à fournir des retours sur investissement aux actionnaires et des avantages pour les autres parties prenantes ; et
- maintenir une solide base de capital pour soutenir le développement de ses activités.

L'adéquation des fonds propres et l'utilisation du capital réglementaire par les filiales sont contrôlées par la Direction des Risques du Groupe, en utilisant des techniques basées sur les lignes directrices élaborées par le Comité de Bâle mises en œuvre par les banques centrales respectives. Des rapports mensuels sont soumis aux banques centrales dans les différentes juridictions par les filiales individuelles.

Les banques centrales dans les différentes juridictions exigent que chaque banque : (a) détienne le niveau minimum du capital réglementaire déterminé par la réglementation bancaire du pays respectif, et (b) maintienne un ratio du capital réglementaire total à l'actif pondéré en fonction du risque (le « ratio de Bâle ») égal ou supérieur au minimum de 8% convenu au niveau international.

6.15.2.2 Périmètre prudentiel

Le périmètre prudentiel du Groupe inclut toutes les entités consolidées par intégration globale à l'exception de BMB.

Toutes les entités du groupe respectent leur engagement prudentiel sur base individuelle exceptés, le Tchad et la Mauritanie du fait des pertes cumulées.

6.15.2.3 Fonds propres

Les fonds propres consolidés du groupe, dont la valeur comptable est établie conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS), se composent comme suit :

a) Fonds propres de base durs de catégorie 1 (Common Equity Tier1)

Au niveau consolidé, suivant la réglementation, les fonds propres de base durs comprennent principalement :

- le capital social libéré, constitué d'actions ordinaires et des primes liées ;
- le report à nouveau créditeur ;
- le bénéfice de l'exercice non affecté ;
- autres éléments du résultat global accumulés ;
- autres réserves ;
- réserves minoritaires.

Les déductions des fonds propres de base de catégorie 1 portent essentiellement sur les éléments suivants :

- montant estimé des dividendes ;
- report à nouveau débiteur ;
- impôt différé actif dépendant de la rentabilité future et ne résultant pas de différences temporaires (net d'impôts différés passif) ;
- écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles, nets des passifs d'impôts différés associés ;
- participations croisées éligibles au CET1 dans les établissements, les entreprises d'assurance et les autres entités financières ;
- participations significatives éligibles au CET1 et qui ne sont pas des actions ordinaires ;
- excédent de la limite applicable aux immobilisations hors exploitation, au total des immobilisations et participations, aux prêts aux actionnaires, aux dirigeants et au personnel ;
- réserves de valorisation des positions moins liquides.

b) Fonds propres de base additionnels (AT1)

Suivant la réglementation prudentielle de l'UMOA, les fonds propres de base additionnels sont constitués des instruments de capital émis et qui satisfont aux critères d'inclusion suivants :

- ils sont émis et libérés ;
- leur achat ou leur mise à disposition, selon le cas, ne peut pas être financé directement ou indirectement par l'établissement ;
- ils ne peuvent être acquis ni par l'établissement, ni par ses filiales-sœurs ;
- leur créance a un rang inférieur aux déposants, aux salariés, aux autres créanciers privilégiés, aux créanciers chirographaires ainsi qu'aux créanciers détenant des instruments de la catégorie fonds propres complémentaires, en cas de procédure de liquidation ou de résolution de l'établissement ;
- ils ne sont adossés ni à des suretés, ni à une garantie de la part de l'établissement ou ses filiales-sœurs, de société elle-même et de toutes entités affiliées aux entités du groupe ;
- les dispositions régissant ces instruments n'incluent aucun mécanisme visant à rehausser, sous une forme juridique ou économique, le rang de sa créance par rapport à celui des créanciers de rang supérieur citées plus haut, en cas de liquidation ou de procédure de résolution de l'établissement ;
- ils sont perpétuels et les dispositions contractuelles les régissant ne comportent aucune incitation au remboursement anticipé par l'établissement, ni aucune clause basée sur le paiement d'un coupon reposant sur un taux progressif favorisant un remboursement avant l'échéance ;
- les distributions aux détenteurs d'instruments (sous forme de dividendes, coupons ou assimilés) doivent satisfaire à un certain nombre de conditions ;
- ils peuvent comporter une option de rachat ou de remboursement anticipé, mais celle-ci ne peut être exercée qu'à la discrétion de l'établissement au bout de 5 ans au minimum après la date d'émission, sous réserve du respect d'un certain nombre de conditions ;
- tout remboursement ou rachat requiert une autorisation préalable de la Commission Bancaire, l'établissement ne devant pas présumer, ni laisser croire au marché que cette approbation lui sera accordée ;
- les instruments ne doivent pas contribuer à créer une situation d'insolvabilité de l'établissement, qui se traduirait par des passifs de l'établissement supérieurs à ses actifs ;
- ils doivent disposer d'une capacité d'absorption de perte, en principal. A cet égard, les dispositions contractuelles liées à ces instruments doivent inclure, l'une des deux options suivantes, si un évènement déclencheur se produit :
 - i. la conversion de ces instruments en instruments de fonds propres de base durs à un niveau de seuil prédéfini ;
 - ii. la mise en place d'un mécanisme de dépréciation qui impute les pertes à l'instrument, dès que le ratio CET1 ne dépasse pas le minimum requis.
- les dispositions contractuelles liées aux instruments ne comportent pas de caractéristiques susceptibles d'entraver la recapitalisation de l'établissement.

Les déductions des fonds propres de base additionnels portent essentiellement sur les éléments suivants :

- les participations croisées qui sont éligibles à la catégorie AT1 ;
- les participations significatives représentées par des éléments de fonds propres éligibles à AT1 ;

- le montant des éléments devant être déduit des fonds propres complémentaires (T2) et qui dépasse les fonds propres complémentaires.

c) Fonds propres complémentaires (T2)

Les fonds propres complémentaires incluent :

- les subventions d'investissement ;
- les fonds affectés ;
- les comptes bloqués d'actionnaires ou d'associés ;
- les provisions règlementées.

Les fonds propres complémentaires consolidés comprennent également des instruments émis par les filiales consolidées du groupe et détenus par des tiers (intérêts minoritaires). Pour être éligibles dans la catégorie T2 sur base consolidée, les instruments doivent respecter les critères additionnels ci-après, outre les critères d'éligibilité :

- lorsque les instruments ne sont pas directement émis par l'établissement, les deux conditions suivantes doivent être réunies :
 - i. l'émission doit être effectuée par le biais d'une entité incluse dans le périmètre de consolidation prudentielle de l'établissement ;
 - ii. le produit de l'émission des instruments doit être de disponibilité immédiate sans limitation pour l'entité visée au point i).
- les instruments ne peuvent être acquis par aucune des entités suivantes :
 - iii. l'établissement ou ses filiales ;
 - iv. une entité sur laquelle l'établissement exerce un contrôle conjoint ou une influence notable.

Les déductions applicables aux fonds propres complémentaires portent essentiellement sur les éléments suivants :

- les participations croisées, éligibles à la catégorie T2 ;
- les participations significatives, représentées par des éléments de fonds propres éligibles à T2.

d) Ratio de solvabilité

Les ratios de solvabilité sont définis en mettant en rapport, d'une part, les fonds propres du Groupe (Common Equity Tier 1 (CET1), Tier 1 (T1) ou Fonds Propres Effectifs (FPE)) et, d'autre part, la somme des encours de crédit pondérés des risques et de l'exigence de fonds propres multipliée par 12,5 pour les risques de marché et les risques opérationnels. Ils sont exprimés en pourcentage des encours pondérés des risques (APR) et en référence à la méthode de construction des fonds propres à savoir le CET1, AT1 ou FPE.

Les ratios sont calculés sur la base de l'arrêté des comptes puis comparés aux exigences minimales fixées par le superviseur pour chacun des ratios. L'exigence minimum est fixée par la réglementation à 7,5% pour le CET1, 8,5% pour le T1 et 11,5% pour le ratio de solvabilité au 31 décembre 2024. En tant que compagnie financière d'importance systémique un coussin supplémentaire de 1% est rajouté à ces normes.

Au 31 décembre 2024, le groupe présente les ratios de solvabilité ci-dessous calculés sur la base du référentiel IFRS :

En millions de FCFA	2 024	2 023
TOTAL DES FONDS PROPRES CET1	32 810	126 595
TOTAL DES FONDS PROPRES DE BASE T1	37 357	131 454
FONDS PROPRES EFFECTIFS	77 050	161 900
Actifs pondérés de risque		
Encours pondérés au titre du risque de crédit	2 266 492	2 756 423
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	395 717	390 941
Encours pondérés au titre du risque de marché	1 780	1 962
Total Actifs risqués	2 663 989	3 149 326
Ratio Common Equity Tier 1	1,23%	4,0%
Ratio Tier 1	1,40%	4,2%
Ratio de solvabilité global	2,89%	5,1%

6.15.3 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif de nature à avoir une incidence sur la situation financière ou commerciale du Groupe n'est apparue postérieurement à la clôture du 31 décembre 2024.

6.15.4 Informations complémentaires

6.15.4.1 Transactions avec parties liées

La partie liée est constituée des principaux dirigeants, des sociétés liées et de leurs relations familiales proches. La gestion des dirigeants clés comprenait des administrateurs (exécutifs et non exécutifs) et d'autres membres du Comité exécutif du Groupe.

6.15.4.1.1 Prêts et créances sur les parties liées

Un certain nombre de transactions bancaires sont conclues avec des parties liées dans le cours normal des affaires et à des fins commerciales. Ces transactions comprennent les prêts, les dépôts et les opérations en devises. Les volumes de transactions avec les parties liées, les soldes impayés à la fin de la période, ainsi que les charges et produits correspondants pour la période sont présentés comme suit :

En millions de FCFA	Principaux dirigeants		Sociétés liées	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Encours de crédits en début de période	817	894	7 413	13 087
Encours de crédits en fin de période	1 100	817	0	7 413
Produits d'intérêts	27	31	361	1 194

Rémunérations des principaux dirigeants

Les charges incluent les transactions avec les parties liées correspondant aux principaux dirigeants telles que définies par la norme IAS 24.

Le Groupe a retenu comme principaux dirigeants, les administrateurs, les mandataires sociaux (le Président, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint).

Les rémunérations et autres avantages à court terme versés aux Directeurs Généraux et aux directeurs généraux adjoints sont comptabilisés en « Frais de personnel » et ceux versés aux administrateurs sont comptabilisés en « charges de gouvernance » qui reportent dans les « Autres charges d'exploitation ».

En millions de FCFA	31.12.2024	31.12.2023
Rémunérations directes versées	963	922
Régime de retraite à cotisations définies : cotisations versées par Oragroup	142	165
Prévoyance/couverture santé : primes versées par Oragroup dans l'année	5	4

6.15.4.2 Périmètre de consolidation

Pays	Activités	Méthode	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt		
			31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	
Bénin	Orabank Bénin	Banque	Intégration globale	97,6%	97,6%	97,6%	97,6%
Côte d'Ivoire	Orabank Côte d'Ivoire	Banque	Intégration globale	74,5%	74,5%	74,5%	74,5%
	Oragroup Securities	Société de portefeuille	Intégration globale	97,7%	-	93,1%	-
Gabon	Orabank Gabon	Banque	Intégration globale	85,5%	85,5%	85,5%	85,5%
Guinée	Orabank Guinée	Banque	Intégration globale	68,3%	68,3%	68,3%	68,3%
	Orabank Mauritanie	Banque	Intégration globale	98,4%	98,4%	98,4%	98,4%
Tchad	Orabank Tchad	Banque	Intégration globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Togo	Orabank Togo	Banque	Intégration globale	82,1%	82,1%	82,1%	82,1%
	BMB	Recouvrement	Intégration globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

6.15.4.3 Autres informations spécifiques

- ❖ Les capitaux propres d'Orabank Tchad sont inférieurs à la moitié du capital social, d'où un besoin de recapitalisation en vue de reconstituer les capitaux propres conformément à l'article 665 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE. Cette situation est connue des autorités de supervision bancaire de la zone CEMAC qui ont approuvé un plan de redressement de la filiale. Le groupe a injecté 40 milliards de FCFA ces trois dernières années.
- ❖ Les capitaux propres d'Orabank Mauritanie sont inférieurs au quart du capital social. Un plan de redressement a été finalisé et des renforcements de fonds propres sont en cours.